



Le **SAVOIR** pour nourrir le monde

**RAPPORT ANNUEL 2012-2013**  
de l'Ordre des agronomes du Québec

Conformément au Règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel, ce rapport présente les principales activités de l'Ordre des agronomes du Québec pour l'exercice financier débutant le 1<sup>er</sup> avril 2012 et se terminant le 31 mars 2013.

Veillez noter que le générique masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte. Il désigne donc aussi bien les femmes que les hommes.

**Ordre des agronomes du Québec — 2013**

Tirage: 200 exemplaires

Reproduction autorisée avec mention de la source

Cette publication a été réalisée par le personnel du siège social de l'Ordre des agronomes du Québec.

**Responsable de l'édition:** Johanne Dufour

**Coordination :** Josée Vaillancourt

**Conception et réalisation graphique:** IDÉALISTE

**Révision:** Julie Desbiens

Dépôt légal — 2013

Bibliothèque nationale du Québec  
Bibliothèque nationale du Canada

ISBN 978-2-922380-30-9

ISSN 1481-1820



### **NOTRE MISSION**

La mission de l'Ordre des agronomes du Québec (OAQ) est d'assurer la compétence, le professionnalisme et l'engagement des agronomes envers les utilisateurs de services agronomiques pour le mieux-être de la société.

### **NOTRE VISION: LA PLACE QU'ENTEND OCCUPER L'OAQ**

Être la référence en agronomie et un intervenant incontournable dans les aspects économique, social et environnemental de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois.

### **NOS VALEURS:**

#### **LES CRITÈRES MORAUX QUI GUIDENT LES MEMBRES DE L'OAQ**

L'intégrité, la transparence, la collégialité, la rigueur professionnelle et le respect. Ce sont ces mêmes valeurs qui doivent également guider les membres du personnel de l'OAQ dans la réalisation de leurs activités.

### **NOTRE PLAN D'ACTION STRATÉGIQUE 2012-2015**

Pour accomplir son mandat, le conseil d'administration de l'Ordre s'est donné quatre priorités d'actions stratégiques qui ont servi d'assise au plan d'action 2012-2015. Ces priorités visent :

- la compétence des agronomes dans les différents domaines où ils interviennent;
- le développement de la profession;
- la valorisation de la profession et le sentiment d'appartenance des membres;
- la gouvernance et la gestion de l'OAQ.



# TABLE DES MATIÈRES

## MEMBRES ET COMITÉS DE L'ORDRE DES AGRONOMES DU QUÉBEC

Membres du conseil d'administration 2012-2013 ....	8
Employés de l'OAQ .....	9
Bénévoles qui œuvrent au sein des comités de l'OAQ .....	9
Rapport du président .....	11
Rapport d'activité du conseil d'administration .....	13
Rapport d'activité du comité exécutif .....	15
Renseignements généraux .....	16

## ACTIVITÉS EN LIEN AVEC LE CONTRÔLE DE L'EXERCICE DE LA PROFESSION

### Activités relatives à la délivrance des permis

Formation des agronomes .....	20
Admission .....	21

### Activités relatives à la reconnaissance de l'équivalence aux fins de la délivrance d'un permis

Équivalence .....	22
Actions menées pour favoriser la reconnaissance des équivalences .....	23

### Activités relatives à la garantie de la responsabilité professionnelle

Assurance responsabilité professionnelle agronomes .....	24
Fonds d'indemnisation.....	24

### Activités relatives à l'inspection professionnelle

Inspection professionnelle .....	25
Programme 2012-2013 de surveillance générale du comité d'inspection professionnelle.....	25

### Activités relatives à la formation continue

Formation continue .....	28
--------------------------	----

### Activités relatives à la discipline

Rapport du bureau du syndic .....	29
Conseil de discipline .....	31
Révision .....	33
Conciliation et arbitrage des comptes .....	33

### Activités relatives à l'exercice illégal de l'agronomie et à l'usurpation du titre d'agronome

Comité d'enquête .....	34
------------------------	----

## PRIX ET DISTINCTIONS DE L'OAQ

Prix et distinctions de l'OAQ .....	36
-------------------------------------	----

## RAPPORT DES SECTIONS RÉGIONALES DE L'ORDRE DES AGRONOMES DU QUÉBEC

Abitibi-Témiscamingue .....	38
Côte-du-Sud .....	39
Est du Québec .....	40
Estrie — Bois-Francs .....	42
Laval — Rive-Nord .....	43
Mauricie — Centre-du-Québec .....	44
Montréal — Rive-Sud .....	45
Outaouais .....	46
Québec .....	48
Saguenay — Lac-Saint-Jean — Côte-Nord .....	49
Saint-Hyacinthe .....	50

## LES FINANCES DE L'ORDRE DES AGRONOMES DU QUÉBEC

Rapport du trésorier .....	52
Rapport des vérificateurs .....	53
États financiers .....	54

▼ MONTRÉAL, LE 31 MARS 2013

Monsieur Jacques Chagnon  
Président  
Assemblée nationale

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des agronomes du Québec  
pour l'année financière terminée le 31 mars 2013.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président,  
l'expression de ma considération distinguée.

**Le ministre de la Justice et ministre responsable de l'application des lois professionnelles,  
M<sup>e</sup> Bertrand St-Arnaud**

---

▼ MONTRÉAL, LE 31 MARS 2013

M<sup>e</sup> Bertrand St-Arnaud

Ministre de la Justice et ministre responsable de l'application des lois professionnelles  
Gouvernement du Québec

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des agronomes du Québec  
pour l'année financière terminée le 31 mars 2013.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma considération distinguée.

**Le président de l'Ordre des agronomes du Québec,  
René Mongeau, agronome**

---

▼ MONTRÉAL, LE 31 MARS 2013

M<sup>e</sup> Jean Paul Dutrisac, notaire  
Président  
Office des professions du Québec

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous transmettre le rapport annuel de l'Ordre des agronomes du Québec  
pour l'année financière terminée le 31 mars 2013.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

**Le président de l'Ordre des agronomes du Québec,  
René Mongeau, agronome**



**MEMBRES  
ET COMITÉS**  
de l'Ordre des  
agronomes du Québec



**PRÉSIDENT** | René Mongeau\*, agr.  
Élu pour un deuxième mandat le 4 avril 2011



**VICE-PRÉSIDENT** | Éric Lavoie\*, agr.  
Élu pour un quatrième mandat le 4 avril 2011

Le président et le vice-président sont élus par tous les agronomes au suffrage universel pour un mandat de deux ans lors des élections à ces postes.

## MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2012-2013

### COMITÉ EXECUTIF



**1 René Mongeau, agr.**  
(2011-04-11) (Montréal-Rive-Sud)



**2 Éric Lavoie, agr.**  
(2011-04-11) (Québec)



**3 Isidore Charron, agr.**  
(2011-04-29) (Est-du-Québec)



**4 Frédéric Robert, agr.**  
(2012-04-24) (Québec)



**5 Lise Lachance**  
(2011-05-12) (Nommée)

### AUTRES ADMINISTRATEURS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



**6 Larry Bernier, agr.**  
(2012-04-19)  
(Mauricie-Centre-du-Québec)



**7 Denyse Demers**  
(2011-10-31) (Nommée)



**8 Pascal Desbiens, agr.**  
(2012-04-12) (Saguenay -  
Lac-Saint-Jean - Côte-Nord)



**9 Richard Dessureault, agr.**  
(2012-04-27)  
(Abitibi-Témiscamingue)



**10 Daniel Diorio, agr.**  
(2012-04) (Montréal-Rive-Sud)



**11 Rémi Lafond, agr.**  
(2011-05-04)  
(Estrie -Bois-Francis)



**12 Gérald Lemieux**  
(2011-05-12) (Nommé)



**13 Sylvie Moreau, agr.**  
(2012-04-25)  
(Laval - Rive-Nord)



**14 Vital Nault, agr.**  
(2012-04-24)  
(Côte-du-Sud)



**15 Stéphane Rodrigue, agr.**  
(2011-04-27)  
(Saint-Hyacinthe)



**16 Jean-Jacques Simard, agr.**  
(2012-04-25) (Outaouais)

### ADMINISTRATEURS

Chacune des 11 sections de l'Ordre élit son président au suffrage universel lors de l'assemblée générale annuelle de la section, et ce, pour un mandat de deux ans. L'agronome élu siège au conseil d'administration de l'Ordre à titre d'administrateur.

Trois autres administrateurs, qui siègent également au conseil d'administration de l'OAQ, sont nommés par l'Office des professions du Québec, à titre de représentants du public, pour un mandat de deux ans.

## EMPLOYÉS DE L'ORDRE DES AGRONOMES DU QUÉBEC

**Johanne Bisson,**  
secrétaire, service aux membres et affaires juridiques

**Bruno Breton, agr.,**  
syndic

**Nicole Dion,**  
secrétaire et réceptionniste  
(à compter du 17 décembre 2012)

**Johanne Dufour,**  
responsable des communications et  
des relations publiques

**Denise Dupuis,**  
adjointe administrative

**Raymond Leblanc, agr.,**  
répondant en agroenvironnement et pratique  
professionnelle

**Manon Lecours,**  
avocate, directrice générale et secrétaire  
(à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2012)

**Angèle Morin,**  
secrétaire

**Richard Petit, agr.,**  
directeur général et secrétaire (jusqu'au 30 juin 2012)

**Louise Richard,**  
avocate, conseillère juridique (à compter du 4 mars 2013)

**François-Xavier Robert,**  
avocat, conseiller juridique (jusqu'au 15 février 2013)

**Louissette Rougeau, agr.,**  
chargée des affaires professionnelles  
(jusqu'au 2 novembre 2012)

**Marie-Édith Tousignant, agr.,**  
chargée des affaires professionnelles  
(à compter du 11 février 2013)

**Josée Vaillancourt,**  
secrétaire et réceptionniste et adjointe administrative par  
intérim (à compter du 17 décembre 2012)

## BÉNÉVOLES QUI ŒUVRENT AU SEIN DES COMITÉS DE L'OAQ

### COMITÉ D'ADMISSION

**PRÉSIDENT** | Éric Lavoie, agr.

Luc Cyr, agr.	Yvan Girard, agr.
Bruno Demers, agr.	Alain Perras, agr.
Pierre Dionne, agr.	Pascal Thériault, agr.

### Examineurs à l'une ou l'autre des trois sessions d'examen

Diane Allard, agr.	Johanne Laplante, agr.
Suzelle F. Barrington, agr.	David Lucas-Girardville, agr.
Claude Béland, agr.	Alfred Marquis, agr.
Guy Bergeron, agr.	Éric Massicotte, agr.
Roger Bergeron, agr.	Donald Michaud, agr.
Martine Bourgeois, agr.	Gilles Montcalm, agr.
Gérard E. Boutin, agr.	Éric Nadeau, agr.
Luc Boutin, agr.	Karinne Normand, agr.
Hélène Cliche, agr.	Sylvain Pagé, agr.
Caroline Collard, agr.	Alain Perras, agr.
Nathalie Côté, agr.	Agnès Ratelle, agr.
Luc Cyr, agr.	Frédéric Robert, agr.
Bruno Demers, agr.	Virginie Rochet, agr.
Richard Derome, agr.	François Rousseau, agr.

Gaétan Desmarais, agr.

Marie Despars, agr.

Marie-Édith Dufresne, agr.

Jacques-R. Forget, agr.

Véronique Gagnon, agr.

Gilles Guilbault, agr.

Véronique Guillemette, agr.

Stéphane Laberge, agr.

Annie Lafrance, agr.

Jacques Lagacé, agr.

Line Landry, agr.

André Saint-Hilaire, agr.

Gaston J. Saint-Laurent, agr.

Véronique Samson, agr.

Robert Savage, agr.

Marie-Claude Savard, agr.

Daniel Schiettekatte, agr.

Jean-Jacques Simard, agr.

Chantal Strévey, agr.

Martial Tremblay, agr.

Larbi Zerouala, agr.

### COMITÉ DES ÉQUIVALENCES

**PRÉSIDENT** | Vital Nault, agr.

Jacques Goulet, agr.

Robert Lagacé, agr.

Alfred Marquis, agr.

Gaston Saint-Laurent, agr.

Pascal Thériault, agr.

### COMITÉ DE RÉVISION DES DÉCISIONS D'ÉQUIVALENCES

Ghislain Gendron, agr.

Paul C. Laguë, agr.

Raymond Levallois, agr.

Serge Lussier, agr.

### COMITÉ DE LA FORMATION CONTINUE

**PRÉSIDENTE** | Sylvie Lévesque, agr.

Larry Bernier, agr.

Dimitri Fraeys de Veubeke, agr.

Christian Gonthier, agr.

Jean-Sébastien Laflamme, agr.

Serge Rouleau, agr.

Kevin Wade, agr.

### COMITÉ DE LA FORMATION DES AGRONOMES

**Larry Bernier, agr.**

Responsable nommé par l'OAQ

**Gaétan Desmarais, agr.**

Responsable nommé par l'OAQ

**Marie-Claude Riopel**

nommée par le ministère de l'Éducation,  
du Loisir et du Sport (MELS)

**Marie-Josée Larocque (suppléante)**

nommé par le MELS

**Jean F. Bernier, agr.**

nommé par la Conférence des recteurs  
et des principaux des universités du Québec  
(CREPUQ)

**Julie Major, agr.**

nommé par la CREPUQ

### COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

**PRÉSIDENT** | Richard Beaulieu, agr.

Gérard Blais, agr.

Christiane Blanchet, agr.

Mohamed Derouich, agr.

Hugues Francœur, agr.

Marc Préfontaine, agr.

André St-Hilaire, agr.\*

\* Remplaçant de Richard Beaulieu, agr. (art. 110 du Code des professions)

SUITE ►

## INSPECTEURS

### **Bernard Doré, agr.**

Régie de la production animale

### **Hélène Lafontaine, agr.**

Économie, gestion et financement agricoles

### **Jean Lecours, agr.**

Économie, gestion et financement agricoles

### **Jocelyn Magnan, agr.**

Sol, agroenvironnement et régie de la production végétale

### **Lucie Maltais, agr.**

Sol, agroenvironnement et régie de la production végétale

### **Michel Perron, agr.,**

Sol, agroenvironnement et régie de la production végétale

### **Guy Saint-Laurent, agr.,**

Régie de la production animale

## COMITÉ DE RÉVISION (DES DÉCISIONS DU SYNDIC)

Robert Blanchette

Éric Léger, agr.

Sylvain Blanchette

Donald Michaud, agr.

Nathalie Côté, agr.

Guy Saint-Laurent, agr.

## COMITÉ CONSULTATIF SUR LES PRIX HONORIFIQUES DE L'OAQ

**PRÉSIDENT** | René Mongeau, agr.

Martine Bourgeois, agr.

Yves Mathieu, agr.

Yvon Bertrand, agr.

Louis Lesage, agr.

## COMITÉ AD HOC SUR LES ACTES AGRONOMIQUES EN AMÉNAGEMENT DES SOLS

**PRÉSIDENT** | Éric Lavoie, agr.

Michel Dupuis, agr.

Louis Ménard, agr.

Mikaël Guillou, agr., ing.

Éveline Mousseau, agr.

Robert Lagacé, agr., ing.

Ghislain Poisson, agr.

Janylène Savard, agr.

## SOUS-COMITÉ AD HOC SUR LES PESTICIDES

**PRÉSIDENT** | René Mongeau, agr.

Danielle Bernier, agr.

François Labrie, agr.

David Lucas-Girardville, agr.

Louis Ménard, agr.

Gabriel Perras, agr.

Michel Tremblay, agr.

## COMITÉ AD HOC DE RÉFLEXION SUR LES ORGANISMES GÉNÉTIQUEMENT MODIFIÉS (OGM)

**PRÉSIDENT** | René Mongeau, agr.

Christian Azar, agr.

Christine Gingras, agr.

Danielle Brault, agr.

François Montambault, agr.

David Carter, agr.

Jean-Marc Montpetit, agr.

Hélène Perrault, agr.

LouisRobert, agr.

## COMITÉ AD HOC SUR LE REA

**PRÉSIDENT DU COMITÉ** | René Mongeau, agr.

Daniel Bernier, agr.

Eve Pontbriand-Sarao, agr.

Valérie Bouthillier-Grenier, agr.

Mario Rivard, agr.

Sylvie Choquette, agr.

Véronique Samson, agr.

Marc-F. Clément, agr.

Mario Vincent, agr.

Hakim Lagha, agr.

Rosanne Chabot, agr.

## COMITÉ AD HOC SUR LA GESTION DES PESTICIDES SUR LES TERRAINS DE GOLF

Abdo Badra, agr.

Sylvie Moreau, agr.

Richard Beaulieu, agr.

Nancy Morin, agr.

Pierre Fournier, agr.

Christian Prud'homme, agr.

Yann Joly, agr.

Éric Rondeau, agr.

Alain Lavoie, agr.

## COMITÉ AD HOC SUR LE RECYCLAGE DES MATIÈRES ORGANIQUES

Josée Bédard, agr.

Martine Ébacher, agr.

Pierre Bélanger, agr.

Véronique Janelle, agr.

Daniel Bernier, agr.

Louis Jean, agr.

Gitane Boivin, agr.

François Labrie, agr.

Pascale Cantin, agr.

Louis Lévesque, agr.

Denis Potvin, agr.

Sophie St-Louis, agr.

Jean Vigneux, agr.

Bonjour à tous,

Par l'entremise de ce rapport annuel, je vous invite à découvrir ce qui s'est passé au sein de votre Ordre au cours de l'année. Même si un rapport annuel peut paraître ardu à lire, il demeure néanmoins que celui-ci parle de vous... et de la profession qui vous anime.

En parcourant ces pages, vous aurez non seulement une bonne idée de ce que nous sommes, nous, les agronomes, mais vous trouverez aussi réponse à plusieurs de vos questions. Comment sommes-nous répartis dans le territoire? Quelles sont nos activités dans les différentes sections? Combien d'agronomes proviennent de pays étrangers? Comment les cotisations versées sont-elles utilisées? Et plus...

## **UNE GRANDE ANNÉE !**

L'année 2012-2013 constitue certainement « un moment de référence » dans l'évolution de notre profession et demeurera marquante dans l'histoire de l'agronomie du Québec à plusieurs aspects.

Elle est marquante, notamment, grâce à la tenue, pour une première fois en territoire nordique et chez nous à Québec, du V<sup>e</sup> Congrès mondial des agronomes. Cet événement a été un grand succès et nous a ouvert sur de nouveaux horizons. Les participants sont repartis, leurs témoignages en font foi, avec le sentiment d'avoir assisté à quelque chose d'unique, quelque chose qui a changé leur regard sur l'agronomie et dont ils se souviendront longtemps. Je veux remercier tous ceux qui ont mis la main à la pâte pour concrétiser ce projet exceptionnel.

Une autre réalisation, dépassant nos frontières habituelles, s'est concrétisée cette année : la structure Agronomes Canada. Cette association constitue un projet d'avenir qui permettra de mieux répondre aux besoins changeant de notre société par le rayonnement qu'il offrira au développement de la profession. Les diverses rencontres et les conférences téléphoniques tenues au cours de l'année à cet effet ont été constructives et témoignent de la volonté de tous les instituts et de l'Ordre de bien structurer ce projet.

Cette année marque aussi les 75 ans d'histoire du regroupement des agronomes au Québec. Ainsi, la « Corporation des agronomes » a été fondée, il y a 75 ans, par des gens qui avaient la même passion que nous et qui ont fait reconnaître la profession d'agronome. Précurseurs, ils ont vite compris que la science agronomique était à la base du développement de la société et que cette profession nécessitait une organisation pour le futur. Nous pouvons leur être reconnaissants d'avoir légué un lieu commun où les défis et les enjeux de l'agroalimentaire contemporain peuvent être discutés.

Somme toute, ce n'est donc pas le fruit du hasard si l'Ordre

des agronomes du Québec s'est dotée d'une signature cette année : « Le SAVOIR pour nourrir le monde ». Ces quelques mots, inscrits dans de nouvelles couleurs, expriment simplement et explicitement le cœur de l'action de la profession.

## **MODERNISATION ET ACTUALISATION**

Par ailleurs, de multiples autres actions se sont ajoutées et ont été menées afin de réaliser le mandat qui nous est confié : s'assurer de la confiance du public en la profession et s'assurer de la protection de celui-ci. À cet égard, plusieurs mémoires ou commentaires ont été déposés aux instances appropriées. Citons, par exemple, le mémoire sur le prélèvement des eaux et de leur protection, celui sur le code de gestion des pesticides sur les terrains de golf, le mémoire sur le nouveau Guide de référence du REA, et j'en passe.

Un pas majeur a aussi été franchi puisque l'Ordre a complété l'exercice de modernisation de la Loi sur les agronomes. Une grande précision a ainsi été apportée sur ce que constituent les actes agronomiques réservés aux agronomes. À cette fin, l'article 24 de la loi a été revu en entier, passant de quelques lignes à une description précise de huit activités réservées aux agronomes. Ce projet de loi, déposé à l'Assemblée nationale du Québec ce printemps, pourra être étudié à l'automne 2013. Il est le reflet d'une profession adaptée à son temps et sera déterminant pour l'avenir de la pratique agronomique au Québec.

Finalement, je tiens aussi à vous partager ma très grande appréciation de la solidarité manifestée par les partenaires du secteur agroalimentaire pour la cause de la santé des agriculteurs. Ces derniers ont contribué généreusement à la collecte de fonds de la Maison de répit Au Cœur des Familles Agricoles, dont j'ai accepté la présidence. Grâce à cette collaboration, l'objectif fixé de 700 000 \$ de la campagne a été dépassé. Ainsi, ce projet (unique au monde) a pu se concrétiser et permettra d'offrir, sous peu, un endroit adapté aux agriculteurs de la province qui doivent prendre un temps d'arrêt lors de moments difficiles de leur vie. J'en suis très fier!

## **DIRECTION GÉNÉRALE**

Au cours de l'année 2012, j'ai aussi occupé le poste de directeur général par intérim à deux reprises. J'intègre donc à mon rapport les principaux dossiers qui ont mobilisé les diverses ressources de l'Ordre.

Comme vous le savez, les grands dossiers nécessitent beaucoup de travail et se réalisent parfois en plus d'une année. Il en est ainsi de certains projets auxquels nous collaborons. Parmi ceux-ci, nous avons poursuivi, cette année, notre contribution à la mise en place d'une Stratégie québécoise pour la santé et le bien-être animal, un domaine de grand intérêt social où les agronomes sont directement interpellés.

Par ailleurs, les Grilles de référence et les Lignes directrices des différents champs de pratique des agronomes nécessitent une mise à jour régulière. Celles de la gestion et du financement agricole ont été complétées cette année et des formations dans ce domaine devraient se concrétiser au cours de l'année 2013-2014.

De plus, le grand chantier entrepris, recommandations agronomiques de pesticides, est en cours. Des documents de formation doivent être rédigés et les formations débiteront, sous toute réserve, en 2014. Certaines recommandations ont aussi été adressées au Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) quant aux modifications prévues au Code des pesticides, notamment sur les terrains de golf, où la profession agronomique apporte aussi une expertise appréciée.

Un des dossiers qui a exigé temps et énergie en 2012-2013 a été celui des organismes génétiquement modifiés (OGM). Le résultat de ce travail de réflexion, amorcé en 2010, a réuni des agronomes de différents milieux et de diverses pratiques, et sera diffusé cet automne. Il ne s'agira plus d'un document de « position » de l'OAQ, plus statique, mais plutôt d'une ressource agronomique dynamique adaptée à la place croissante que prendront les outils technologiques dans les pratiques agricoles. Au moment de votre lecture, ce travail sera prêt à être diffusé.

Enfin, la direction des ressources humaines a été confrontée, cette année, à plusieurs défis nécessitant quelques nouveaux engagements ainsi que des réaménagements internes. Ces réaménagements, et l'absence de personnel pour ces périodes de transition, ont réduit considérablement les dépenses de salaire cette année.

Par ailleurs, la requête déposée par les ordres en 2012, revendiquant à Revenu Québec le remboursement de l'ajustement du taux de la taxe au Fonds des services de santé l'an dernier, a été gagnée. Un montant de plus 72 000 \$ a ainsi été remis et a permis à l'Ordre de retrouver une bonne santé financière. Rappelons que cet ajustement des taxes avait été une surprise l'an dernier et avait causé un déficit important. Cela dit, ce surplus financier imprévu vient heureusement combler les déficits conjoncturels des dernières années. Outre ces éléments inattendus, les affaires de l'Ordre ont été bien gérées, comme en témoigne l'auditeur Michel Poirier, CPA, dans son rapport d'auditeur indépendant sur les états financiers inséré dans le présent rapport annuel.

Les prochaines pages traitent aussi des nombreuses autres activités réalisées au cours de l'année concernant l'admission à l'Ordre, l'inspection, la formation continue et la discipline.

Finalement, chaque année apporte de nouvelles réalités qui demandent une capacité d'adaptation. Celle-ci a été particulièrement exigeante et toute l'équipe de l'Ordre a contribué aux réalisations de l'OAQ en faisant preuve d'un sens des responsabilités exemplaire, ce dont je veux les en remercier généreusement.

Sans leur appui, l'énergie que j'ai pu consacrer à la gouvernance de l'Ordre aurait été vaine. Les bénévoles, les administrateurs et tout le personnel ont été d'un apport considérable à l'atteinte de notre mission.

Merci à tous ces gens passionnés! Merci aussi à tous les membres qui m'ont fait confiance à nouveau pour ce mandat de deux années que je débute!



**RENÉ MONGEAU, AGRONOME**  
Président

## MANDAT

Le conseil d'administration a le devoir de veiller à l'administration générale des affaires de l'Ordre ainsi qu'à l'application du Code des professions, de la Loi sur les agronomes et des règlements qui en découlent, dont le Code de déontologie des agronomes. Il détermine aussi les grandes orientations de l'OAQ.

## ACTIVITÉS DE L'ANNÉE

Au cours de l'exercice financier 2012-2013, les administrateurs du conseil d'administration ont participé à six séances régulières et ils ont été convoqués à cinq séances extraordinaires tenues soit par conférences téléphoniques ou en personne. Lors de ces réunions, en plus d'adopter des résolutions courantes, les membres ont donné des orientations sur les sujets présentés ci-dessous.

## RESSOURCES HUMAINES

- Adopter le plan d'effectifs pour l'année 2012-2013.
- Nommer les inspecteurs pour la réalisation du programme de surveillance générale 2012-2013 et les autoriser à agir comme enquêteur et expert afin de seconder le comité d'inspection professionnelle.
- Nommer le président à titre de directeur général par intérim (à compter du 29 juin 2012).
- Nommer le conseiller juridique à titre de secrétaire par intérim (à compter du 3 juillet 2012).
- Adopter l'embauche de la directrice générale et secrétaire (à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2012).

## COMITÉS ET NOMINATIONS

- Nommer les membres du comité exécutif 2012-2013.
- Nommer les membres des comités légaux et d'orientation de l'Ordre.
- Nommer les membres du conseil de discipline pour les trois prochaines années.
- Nommer les membres du comité de sélection au poste de directeur général et secrétaire (concours 2012).
- Nommer le conseiller juridique à titre de secrétaire du comité d'inspection professionnelle.
- Nommer la chargée des affaires professionnelles à titre de secrétaire du comité d'inspection professionnelle.
- Nommer un expert en régie des terrains de golf pour assister le comité d'inspection professionnelle.

- Nommer les membres du comité directeur du Congrès du 75<sup>e</sup>.
- Nommer les récipiendaires des différents prix de l'OAQ, soit l'Ordre du Mérite agronomique, la Médaille de distinction agronomique, le Prix Henri-C.-Bois et le Mérite spécial Adélarde-Godbout ainsi que le Mérite du Conseil interprofessionnel du Québec, à la suite de la recommandation du comité consultatif sur les prix honorifiques de l'OAQ.
- En plus des mandats reconduits, confier de nouveaux mandats en cours d'année à différents comités en vue de répondre à des besoins spécifiques, dont :
  - un comité *ad hoc* sur la gestion des pesticides sur les terrains de golf dont le mandat est d'analyser les modifications au Code de gestion des pesticides et d'actualiser la Grille de référence de l'OAQ pour la préparation et le suivi d'un plan de réduction des pesticides sur les terrains de golf (2004);
  - au comité consultatif sur les prix honorifiques de l'OAQ, le mandat est de réviser les critères servant à l'élaboration de la liste des agronomes comptant 25 et 50 ans de vie agronomique;
  - un comité *ad hoc* sur le recyclage des matières organiques.
- Adopter les orientations des recommandations du comité ad hoc de réflexion sur les organismes génétiquement modifiés (OGM).
- Adoption des mémoires et des documents-commentaires déposés par l'Ordre, soit :
  - le document-commentaire concernant le projet de Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection;
  - le mémoire Un avenir à cultiver de l'Ordre des agronomes du Québec sur l'agriculture urbaine à Montréal;
  - le document-commentaire concernant le Guide de référence du Règlement sur les exploitations agricoles;
  - le document-commentaire sur les orientations des modifications envisagées à l'article 73 du Code de gestion des pesticides.

SUITE ►

## AFFAIRES LÉGALES ET PROFESSIONNELLES

- Adopter et déposer à l'Office des professions les modifications à la modernisation de la Loi sur les agronomes.
- Adopter le Règlement sur les autorisations légales d'exercer la profession d'agronome hors du Québec qui donnent ouverture au permis de l'Ordre des agronomes du Québec.
- Adopter le Règlement sur les modalités d'élection au conseil d'administration.
- Publier le programme de surveillance 2012-2013 du comité d'inspection professionnelle.
- Adopter la procédure qui impose aux nouveaux agronomes admis en avril, en septembre et en novembre 2012 de remplir le Questionnaire sur la pratique professionnelle en agronomie.
- Adopter la Politique sur la diffusion des avis et décisions de l'Ordre des agronomes du Québec.
- Adopter la Ligne directrice concernant l'analyse et la gestion des risques associés à une entreprise agricole et la Grille de référence de l'OAQ concernant les actes agronomiques posés en gestion et en financement agricoles, et que ces dernières entrent en vigueur après la réalisation d'une activité de formation continue à ce sujet pour laquelle un mandat a été donné au Centre d'expertise en gestion agricole (CEGA).
- Adopter la Politique de délivrance de permis restrictifs temporaires aux candidats ayant présenté une demande d'équivalence.
- Approuver différentes demandes d'aides financières pour la réalisation de projets.
- Approuver les demandes de modifications soumises à l'Office des professions concernant le projet de Loi « Omnibus » modifiant le Code des professions et autres dispositions législatives relatives au système professionnel.
- Approuver, pour consultation, le projet de Règlement sur l'exercice de la profession d'agronome en société ainsi que le document de consultation.
- Approuver, pour consultation, le projet de Règlement modifiant le Code de déontologie des agronomes, ainsi que le document de consultation.
- Dans le cadre des discussions relatives à la Stratégie québécoise de santé et de bien-être des animaux, adopter le plan d'action proposé par l'OAQ.
- Adopter les modifications à la liste des crédits agronomiques de l'Université Laval et de l'Université McGill.

- Adopter le choix de courtier en assurances de dommages, BFL Canada inc. pour le programme d'assurance responsabilité professionnelle des agronomes comprenant un fonds de réserve visant à stabiliser la prime d'assurance à moyen terme.

## ADMINISTRATION ET BUDGET

- Adopter les états financiers vérifiés pour l'exercice terminé le 31 mars 2012.
- Recommander à l'assemblée générale annuelle 2012 de l'Ordre d'adopter l'offre de services de la firme Poirier & Associés Inc. pour la vérification des états financiers 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015.
- Recommander aux membres réunis en assemblée générale annuelle d'adopter une hausse de cotisation de 14,43 \$ pour le renouvellement du permis d'exercice 2013-2014.
- Recommander aux membres réunis en assemblée générale annuelle de maintenir la cotisation à Agronomes du Canada à 10 \$.
- Adopter le budget pour l'année 2012-2013.
- Adopter le plan d'action 2012-2013.

## COMMUNICATION ET VISIBILITÉ

- Accepter l'offre de partenariat financier proposée par la Fédération des caisses Desjardins du Québec pour un partenariat promotionnel de trois ans.
- Accepter l'invitation de l'Union des producteurs agricoles à ce que l'OAQ s'associe à la journée « Portes ouvertes sur les fermes du Québec » de septembre 2012.
- Convenir que le congrès 2013 se tiendra à l'hôtel Delta de Sherbrooke les 12 et 13 septembre 2013.
- Adopter les orientations et le plan d'action en communication de l'OAQ entourant les activités du 75<sup>e</sup> de l'OAQ.
- Adopter la date, l'heure et le lieu pour la tenue de la 40<sup>e</sup> assemblée générale annuelle de l'OAQ, soit le 12 septembre 2013, à 19 h, à Sherbrooke.
- Approuver le positionnement des agronomes Le Savoir pour nourrir le monde.

## MANDAT

Le comité exécutif de l'Ordre des agronomes du Québec voit à l'administration des affaires courantes et exerce tous les pouvoirs que le conseil d'administration lui a délégués.

## ACTIVITÉS DE L'ANNÉE

Au cours de l'année financière 2012-2013, le comité exécutif s'est réuni à 13 reprises. En plus de faire des recommandations au conseil d'administration et d'assurer la gestion des dossiers courants, le comité exécutif a adopté des résolutions sur les sujets présentés ci-dessous, ceci conformément à la délégation de pouvoirs entérinée le 27 janvier 2007.

## RESSOURCES HUMAINES

- Établir l'augmentation de l'échelle salariale des employés de l'OAQ pour 2012-2013.
- Procéder à la nomination des inspecteurs et des experts et adopter leurs conditions d'emploi relativement à la mise en oeuvre du programme de surveillance générale 2012-2013 de l'inspection professionnelle.
- Approuver les conditions d'emploi des experts pour le bureau du syndic, la pratique illégale et l'usurpation.

## AFFAIRES LÉGALES ET PROFESSIONNELLES

- Retirer 162 noms du tableau des membres de l'OAQ pour non-renouvellement du permis d'exercice au 1<sup>er</sup> avril 2012.
- Délivrer un permis d'exercice régulier à 115 nouveaux agronomes.
- Accorder, en vertu de l'article 37 de la Charte de la langue française, huit permis d'exercice temporaires pour une période d'au plus un an.
- Accorder 29 équivalences de diplôme et trois équivalences de formation.
- Traiter les dossiers relatifs à l'application de l'article 45 du Code des professions et accepter les demandes d'admission à l'OAQ et d'inscription au tableau des membres conditionnellement à la réussite de l'examen d'admission et à la satisfaction aux autres conditions de délivrance du permis étant donné qu'il n'y avait pas de lien entre la décision judiciaire fournie et la pratique de l'agronomie.
- Traiter des dossiers relatifs à l'application de l'article 55.1 du Code des professions.
- Traiter les recommandations du comité d'inspection professionnelle concernant l'imposition de stages, de formation ou de limitation de permis d'agronome.

- Autoriser l'OAQ à tenter des poursuites pénales pour exercice illégal de la profession ou usurpation du titre d'agronome.
- Compléter la composition de certains comités de l'Ordre nommés par le conseil d'administration.
- Mettre en place un sous-comité du comité *ad hoc* sur la formation d'appoint pour les personnes immigrantes mandaté d'analyser les propositions reçues des différents partenaires.
- Mandater des administrateurs ou des membres du personnel à participer à des comités ou à des regroupements externes.
- Adopter la Politique de gouvernance quant à l'utilisation exceptionnelle du courriel pour la prise de décision.

## ADMINISTRATION ET BUDGET

- Attribuer 41 bourses d'études à des étudiants diplômés membres de l'Ordre et deux bourses à des agronomes agissant comme coopérants volontaires en développement international pour une contribution totale de 15 587,66 \$.
- Entériner, pour l'exercice 2012-2013, les frais d'ouverture de dossier, de réinscription au tableau des membres, d'admission à la pratique, de demandes d'équivalence de diplôme ou de formation ainsi que les frais pour l'inscription aux activités de formation continue offertes par l'Ordre.
- Nommer le procureur du bureau du syndic.
- Approuver le programme des activités de formation continue données par l'OAQ en 2012-2013.
- Renouveler l'adhésion de l'OAQ à certains organismes et reconduire les ententes avec différents partenaires pour 2012-2013.
- Adopter la grille de commandite du Congrès du 75<sup>e</sup>.
- Adopter la grille tarifaire du Congrès du 75<sup>e</sup>.

## COMMUNICATION ET VISIBILITÉ

- Approuver la recommandation de la responsable des communications et des relations publiques à l'effet de rendre accessible le détail des offres d'emploi exclusivement par l'intermédiaire de l'intranet des membres.
- Dévoiler la nouvelle image de l'OAQ lors de l'assemblée générale annuelle, le 15 novembre 2012.
- Proposer la candidature d'un agronome pour le Prix du Conseil interprofessionnel du Québec.

**Au 1<sup>er</sup> avril 2012, 3 330 membres étaient inscrits au tableau des membres de l'OAQ.**

- 165 membres n'ont pas renouvelé leur demande d'inscription au tableau.
- 92 membres se sont réinscrits.
- 115 nouveaux membres se sont inscrits à la suite des examens d'admission en cours d'année; de ce nombre, 27 avaient préalablement obtenu une équivalence de diplôme ou de formation et 3 dans le cadre de l'Entente entre le Québec et la France, soit l'Arrangement en vue de la reconnaissance des qualifications professionnelles (ARM).
- 8 permis temporaires ont été délivrés.
- 3 permis temporaires ont été renouvelés.
- 2 membres sont décédés.

**Ainsi, en date du 31 mars 2013, le tableau des membres de l'Ordre comprend 3 372 agronomes.**

Le montant de la cotisation pour 2012-2013 était de 507,54 \$, auquel s'ajoutaient les taxes et la contribution obligatoire au financement de l'Office des professions du Québec. La date limite pour renouveler le droit de pratique était le 31 mars 2013.

Les frais de demande de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme ou d'une formation acquis hors du Québec

CLASSE DE COTISATION	NOMBRE	MONTANT
Régulier	2 932	507,54 \$
Rabais parental	151	169,21\$
Jeune agronome (printemps)	26	253,58 \$
Jeune agronome (automne)	41	126,59 \$
Retraité	134	169,21\$
Invalide	9	169,21\$
Membre à vie	79	0 \$

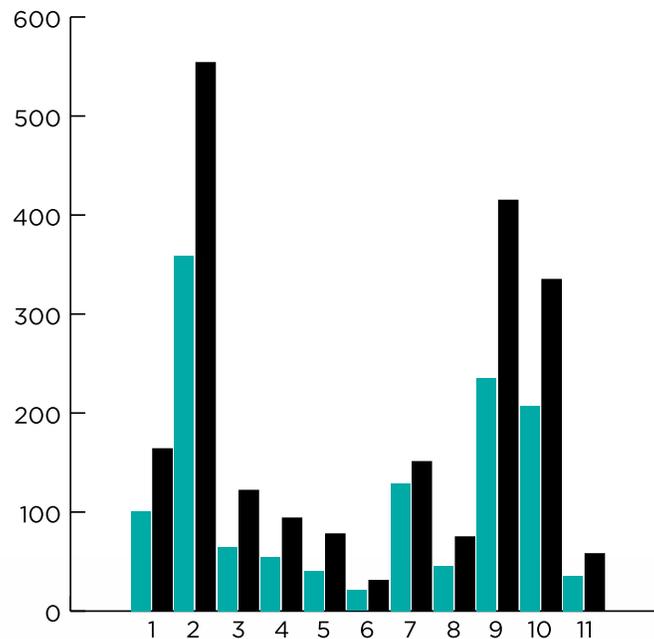
## RÉPARTITION DE TOUS LES MEMBRES PAR SECTION, SELON LE SEXE, AU 31 MARS 2013

### SECTIONS

- 1 Laval — Rive-Nord (265)
- 2 Québec (913)
- 3 Mauricie — Centre-du-Québec (187)
- 4 Est du Québec (149)
- 5 Saguenay — Lac-Saint-Jean — Côte-Nord (119)
- 6 Abitibi-Témiscamingue (52)
- 7 Estrie — Bois-Francs (280)
- 8 Outaouais (121)
- 9 Montréal — Rive-Sud (650)
- 10 Saint-Hyacinthe (542)
- 11 Côte-du-Sud (94)

**Nombre total de femmes: 1295**  
**Nombre total d'hommes: 2077**

■ Femmes    ■ Hommes

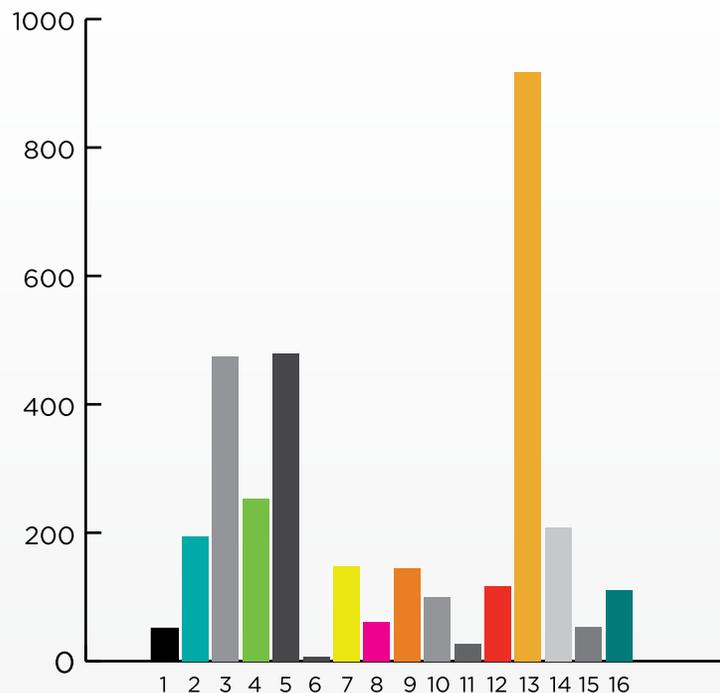


## RÉPARTITION DES MEMBRES PAR RÉGION ADMINISTRATIVE DU QUÉBEC AU 31 MARS 2013\*

### RÉGION ADMINISTRATIVE

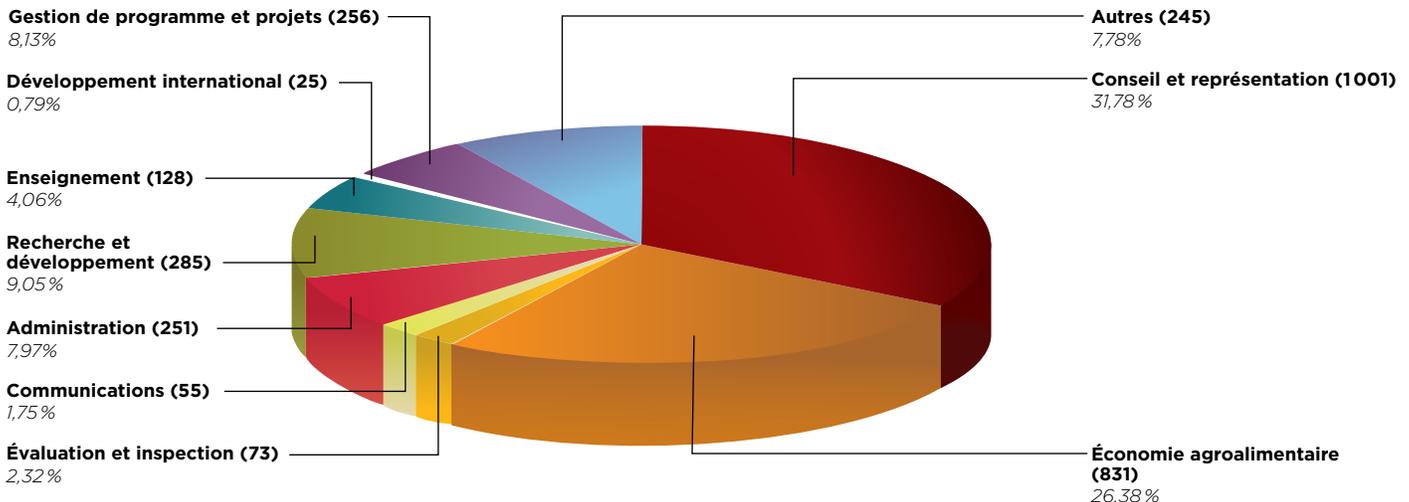
- 1 Abitibi-Témiscamingue (52)
- 2 Bas-Saint-Laurent (194)
- 3 Capitale-Nationale (475)
- 4 Centre-du-Québec (254)
- 5 Chaudière-Appalaches (479)
- 6 Côte-Nord (7)
- 7 Estrie (149)
- 8 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (18)
- 9 Hors-Québec (62)
- 10 Lanaudière (146)
- 11 Laval (27)
- 12 Mauricie (117)
- 13 Montérégie (917)
- 14 Montréal (208)
- 15 Outaouais (54)
- 16 Saguenay-Lac-St-Jean (112)

**Total: 3372**

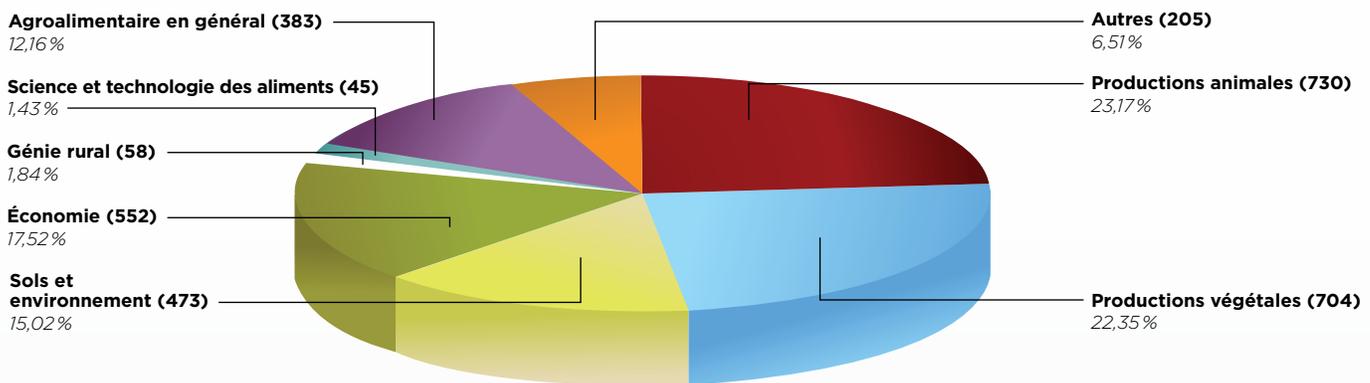


\* Ces statistiques ne comprennent pas les membres inscrits au tableau d'honneur.

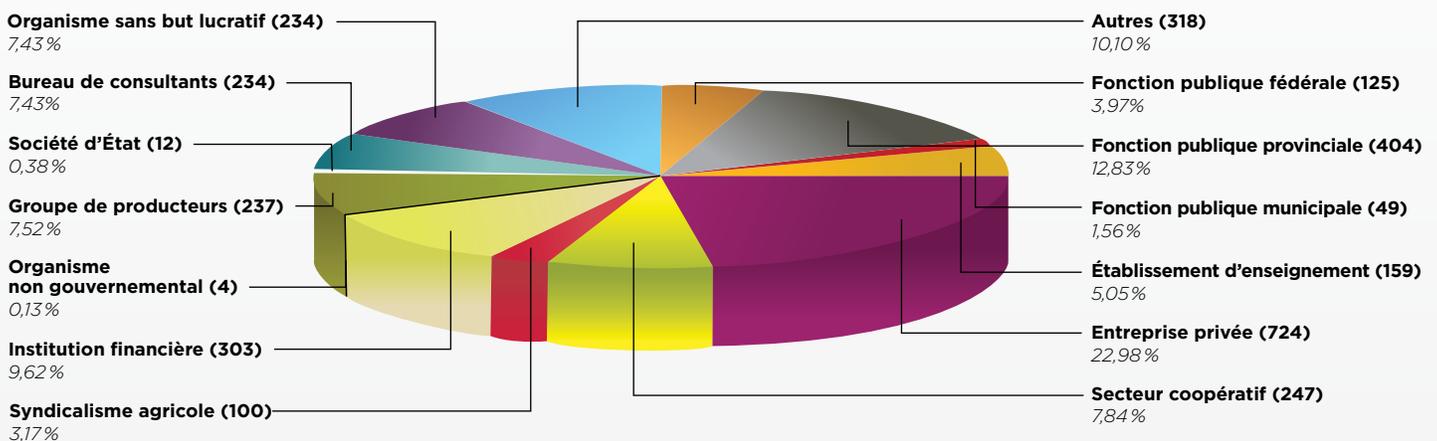
## RÉPARTITION DES MEMBRES RÉGULIERS SELON LEUR DOMAINE D'INTERVENTION AU 31 MARS 2013



## RÉPARTITION DES MEMBRES RÉGULIERS SELON LEUR CHAMP D'ACTIVITÉ AU 31 MARS 2013



## RÉPARTITION DES MEMBRES SELON LE TYPE D'EMPLOYEUR AU 31 MARS 2013





Les activités en lien  
avec le contrôle de  
**L'EXERCICE DE  
LA PROFESSION**

## Activités relatives à **LA DÉLIVRANCE DES PERMIS**

### FORMATION DES AGRONOMES

Le Code des professions oblige le conseil d'administration de chaque ordre professionnel à collaborer, avec les autorités des établissements d'enseignement du Québec concernés, à l'élaboration et à la révision des programmes d'études conduisant à l'obtention d'un diplôme donnant ouverture à un permis d'exercice (art. 184). À cet effet, les administrateurs de l'OAQ ont délégué cette tâche à leur comité de la formation des agronomes.

### MANDAT

Ce comité est formé en vertu d'un règlement : le Règlement sur le comité de la formation des agronomes. Son mandat consiste à « examiner, dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre, des établissements d'enseignement universitaire et du ministre de l'Éducation, les questions relatives à la qualité de la formation des agronomes ». À l'OAQ, le comité est formé de cinq membres dont deux représentants de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ), d'un du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) et de deux membres de l'Ordre.

Rappelons qu'en 2008, le C.A. de l'OAQ avait confié à ce comité le mandat de revoir les critères de reconnaissance des baccalauréats en sciences agricoles pour l'analyse des diplômes obtenus au Québec et à l'étranger. Au cours de la même année, ces critères ont été adoptés par le C.A. et diffusés aux universités Laval et McGill en vue de la révision de leurs programmes d'études afin d'atteindre la conformité en septembre 2010.

### ACTIVITÉS

La révision des baccalauréats a été effectuée en fonction des critères de l'OAQ, tant à l'Université Laval qu'à l'Université McGill. Parmi ceux-ci, rappelons l'intégration obligatoire d'un cours ou de contenus sur la déontologie et la pratique professionnelle des agronomes.

Le comité de formation des agronomes s'est réuni une fois au cours de l'année 2012-2013.

À cette occasion, il a été recommandé au C.A. d'ajouter les cours suivants à la Liste des crédits agronomiques de l'OAQ :

#### UNIVERSITÉ LAVAL

- PLG-1001 « Productions végétales durables » (3 crédits)
- PLG-1002 « Anatomie et morphologie végétale » (3 crédits)
- SAN-1003 « Productions animales durables » (3 crédits)
- AGN-3510 « Stage international et interculturel en agronomie » (3 crédits)
- PLG-1100 « Mycologie agricole » (3 crédits)
- PLG-1102 « Entomologie agricole » (3 crédits)

#### UNIVERSITÉ MCGILL

- SOIL 342 « Organic Soil Fertilization » (3 crédits)
- ANSC 324 « Developmental Biology and Reproduction » (3 crédits)
- ANSC 560 « Biology of Lactation » (3 crédits)
- AEBI 421 « Tropical Horticultural Ecology » (3 crédits)

Le comité a aussi recommandé la mise à jour de la Liste des crédits agronomiques des cours des deux universités. Ces deux recommandations ont été entérinées par le C.A.

En 2012, l'Office des professions du Québec effectuait une consultation élargie afin de modifier ainsi l'article 1.20 du Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels. Aucun changement au règlement n'a été apporté durant l'année 2012-2013. Les travaux sont en cours.

## ADMISSION

En 2012-2013, l'OAQ a poursuivi son travail auprès des futurs agronomes en collaboration avec l'Association générale des étudiants en agriculture, alimentation et consommation (AGETAAC) de l'Université Laval et avec l'Association des futurs agronomes du Québec (AFAQ) de l'Université McGill. L'OAQ a reçu 13 inscriptions pour la Section relève qui permet aux étudiants ainsi qu'aux personnes qui ont déposé une demande d'équivalence de bénéficier des outils d'encadrement offerts aux agronomes (accès à l'intranet des membres et aux grilles de référence, réception des bulletins d'information de l'OAQ, etc.). Par ailleurs, le président de l'Ordre, René Mongeau, agronome, ainsi que le vice-président, Éric Lavoie, agronome, ont rencontré les étudiants au cours de l'année.

Une séance d'information sur l'examen d'admission s'est tenue dans chacune des universités ainsi qu'auprès des étudiants de l'organisme montréalais Carrefour BLE, lequel a pour mission l'insertion en emploi de professionnels d'origine immigrante, dans le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire. Une séance d'information a également été offerte aux bureaux de l'OAQ pour les candidats qui n'avaient pu assister à l'une de ces séances.

Des trois sessions d'examen qui ont eu lieu au cours de l'année, deux ont été tenues à Québec et une à Longueuil. Le taux de réussite moyen a été de 85 %, avec 123 candidats admis au total. Le verdict de l'examen étant la réussite ou l'échec, toutes les demandes reçues ont fait l'objet d'une décision.

En vertu de l'article 37 de la Charte de la langue française, huit personnes ont demandé et obtenu un permis temporaire pour exercer la profession au Québec, le temps de réussir les examens de français exigés.

Trois permis régulier ont été délivrés à des candidats admissibles à l'Arrangement de reconnaissance mutuelle (ARM) entre la France et le Québec.

Par ailleurs, l'OAQ dispose d'une politique autorisant la délivrance de permis restrictifs temporaires, sous certaines conditions, fondée sur une demande de reconnaissance partielle d'une équivalence en vertu du paragraphe 1 de l'article 42.1 du Code des professions. Les candidats poursuivant leur cheminement de formation pour obtenir une équivalence de l'OAQ y sont admissibles. Aucune demande de reconnaissance n'a été présentée dans ce cadre en 2012-2013.

Enfin, il est utile de rappeler que l'OAQ n'a pas de règlement en application des paragraphes e, i, q et r de l'article 94 et 42.1 (2o) et 42.2 du Code des professions déterminant les autres conditions et modalités de délivrance de certificats de spécialiste, d'autorisations légales, de permis spéciaux et d'autres permis temporaires.

## SYNTHÈSE DES DEMANDES D'ADMISSIONS EN 2012-2013

	Nombre de demandes	Demandes acceptées	Demandes refusées
<b>Candidat ayant obtenu au Québec un diplôme donnant ouverture au permis d'exercice de l'OAQ</b> (donnant accès directement à l'examen d'admission de l'OAQ)	99	88	11
<b>Candidat ayant obtenu une équivalence de l'OAQ</b>			
A) Reconnaissance fondée sur un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec (appelée «équivalence de diplôme»)	41	30	11
B) Reconnaissance fondée sur la formation globale acquise dans un établissement d'enseignement situé hors du Québec (appelée «équivalence de formation» hors Québec)	3	3	0
C) Reconnaissance fondée sur la formation globale acquise dans un établissement d'enseignement situé au Québec (appelée «équivalence de formation» au Québec) (voir tableau 3)	2	2	0

## Activités relatives à la reconnaissance de **L'ÉQUIVALENCE AUX FINS DE LA DÉLIVRANCE D'UN PERMIS**

### ÉQUIVALENCES

L'analyse des demandes d'équivalence de diplôme ou de formation est réalisée à l'OAQ par les membres du comité des équivalences. Ils ont pour mandat de faire appliquer les règlements sur les normes d'équivalence de diplôme et de formation pour l'ouverture du permis d'exercice de la profession d'agronome.

Le comité des équivalences s'est réuni à quatre reprises au cours de l'année 2012-2013 pour analyser 47 dossiers de candidats (40 dossiers d'équivalence de diplôme et sept dossiers d'équivalence de formation). Le comité a fait des recommandations au comité exécutif sur 36 de ces dossiers, dont 33 ont été acceptées en totalité (30 équivalences de diplôme et trois équivalences de formation) permettant ainsi à ces candidats de se présenter à l'examen d'admission à la pratique agronomique. Ajoutons que huit dossiers de candidats à l'équivalence de formation ont été invités à présenter un cheminement de formation au comité.

De plus, les dossiers de trois candidats ont été refusés parce que leur formation ne répondait pas aux exigences de l'OAQ.

Le comité a effectué 10 analyses de dossier de candidats ayant étudié au Canada. De plus, il a réalisé deux analyses de cheminement de formation.

Le personnel a répondu à 130 demandes d'information reçues aux bureaux de l'OAQ et a rencontré quelque 40 candidats pour la préparation de leur dossier.

Voici quelques tableaux résumant les décisions de l'OAQ quant aux différentes demandes de reconnaissance :

### DEMANDES DE RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE D'UN DIPLÔME DÉLIVRÉ PAR UN ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT SITUÉ HORS QUÉBEC

	REÇUES	ACCEPTÉES	REFUSÉES	REÇUES qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Au Canada	7	3	1	3
Hors du Canada	33	27	2	4
<b>TOTAL</b>	<b>40</b>	<b>30</b>	<b>3</b>	<b>7</b>

1 Règlement sur les normes d'équivalence des diplômes délivrés par les établissements d'enseignement.



**DEMANDES DE RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE DE LA FORMATION ACQUISE HORS QUÉBEC PAR UNE PERSONNE QUI NE DÉTIENT PAS UN DIPLÔME REQUIS**

	REÇUES	ACCEPTÉES EN TOTALITÉ	ACCEPTÉES EN PARTIE	REFUSÉES	REÇUES qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Au Canada	3	1 <sup>1</sup>	0	0	3
Hors Canada	1	2 <sup>1</sup>	0	0	1
<b>TOTAL</b>	<b>4</b>	<b>3<sup>1</sup></b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4</b>

Demands reçues dans des années antérieures.

**DEMANDES DE RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE DE LA FORMATION ACQUISE HORS DU QUÉBEC ACCEPTÉES EN PARTIE COMPORTANT UNE PRÉCISION DE LA FORMATION À ACQUÉRIR INDIQUÉE PAR L'OAQ**

	AU CANADA	HORS CANADA
Cours	0	0

**DEMANDES DE RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE DE LA FORMATION ACQUISE HORS QUÉBEC ACCEPTÉES QUI COMPORTAIENT UNE PRÉCISION DE LA FORMATION À ACQUÉRIR INDIQUÉE PAR L'ORDRE**

	AU CANADA	HORS CANADA
Cours	0	0

Il est utile de rappeler que l'OAQ n'a pas de règlement en application du paragraphe i, de l'article 94 du Code des professions déterminant les autres conditions et modalités de délivrance des permis.

De plus, l'Ordre n'a pas de règlement en vertu du paragraphe e de l'article 94 du Code des professions, définissant les différentes classes de spécialités au sein de la profession.

**ACTIONS MENÉES POUR FAVORISER LA RECONNAISSANCE DES ÉQUIVALENCES**

En terminant, le comité ad hoc de la formation d'appoint pour les personnes immigrantes, composé d'un membre du comité des équivalences, du comité de la formation des agronomes, de représentants des universités Laval et McGill ainsi que du Carrefour BLE, a poursuivi ses travaux.

## Activités relatives à la garantie de **LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE**

---

### **ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE DES AGRONOMES**

Au cours de l'année financière 2012-2013, l'OAQ a négocié l'assurance responsabilité professionnelle offerte à ses membres. À la suite de l'analyse des offres de service de trois firmes, le courtier BFL Canada a été retenu pour une entente prenant effet le 1<sup>er</sup> avril 2013. Ainsi, le contrat auprès du courtier Aon Parizeau a pris fin le 31 mars 2013 (assureur : Le Groupe Encon).

L'OAQ a convenu, avec l'assureur Le Groupe Encon, d'un contrat qui établit un régime d'assurance de la responsabilité professionnelle conforme aux conditions prescrites par le Règlement sur l'assurance responsabilité professionnelle des agronomes, dont, notamment, la couverture d'un montant maximal de 1 000 000 \$ par sinistre jusqu'à 3 000 000 \$ pour l'ensemble des sinistres. Les agronomes concernés n'ont, cependant, pas l'obligation de souscrire au programme parrainé par l'Ordre. Ils peuvent aussi s'adresser à d'autres assureurs à condition de satisfaire aux conditions du règlement. La majorité y adhère, toutefois, puisque quelque 586 agronomes sont assurés par Le Groupe Encon dont 239 exercent à leur compte. En 2012-2013, la prime s'élevait à 592.82 \$ (comprenant les taxes et les frais de courtage).

Voici la répartition des membres inscrits à la fin de cette période ainsi que le montant prévu de la garantie selon le moyen de garantie :

**Annexe I** – Preuve d'assurance : 586 agronomes ont souscrit à une assurance responsabilité professionnelle de 1 000 000 \$ par sinistre et de 3 000 000 \$ pour l'ensemble des sinistres auprès de la firme Encon ou d'autres assureurs.

**Annexe II** – Déclaration de l'employeur : 1 358 agronomes ont déclaré, aux fins du Règlement sur l'assurance responsabilité professionnelle des agronomes, que leur employeur se porte garant, prend fait et cause et répond financièrement des conséquences de toute faute ou négligence commise par l'agronome à leur emploi dans l'exercice de ses fonctions.

**Annexe III** – Demande d'exemption : Des agronomes ont demandé d'être exemptés de l'obligation de maintenir en vigueur un contrat d'assurance responsabilité professionnelle comme prévu par l'article 1 du Règlement sur l'assurance responsabilité professionnelle des agronomes et ont affirmé solennellement qu'ils répondent à l'une ou l'autre des conditions suivantes :

- **836** agronomes sont inscrits au tableau de l'OAQ mais ne posent en aucune circonstance l'un des actes mentionnés à l'article 24 de la Loi sur les agronomes (L.R.Q., c.-12);
- **392** agronomes sont au service exclusif du gouvernement du Québec et nommés ou rémunérés suivant la Loi sur la fonction publique (L.R.Q., c. F-3.1.1);
- **53** agronomes sont au service exclusif d'un organisme dont le gouvernement ou l'un de ses ministres nomme la majorité des membres, dont la loi ordonne que le personnel soit nommé ou rémunéré suivant la Loi sur la fonction publique (L.R.Q., c. F-3.1) ou dont le fonds social fait partie du domaine public ou d'un organisme mandataire du gouvernement et désigné comme tel dans la loi;
- **2** agronomes sont au service exclusif de l'Assemblée nationale du Québec, d'un organisme dont celle-ci nomme les membres ou d'une personne qu'elle désigne pour exercer une fonction qui en relève ou sont eux-mêmes une telle personne;
- aucun agronome n'est au service exclusif du cabinet du lieutenant-gouverneur visé à l'article 2.1 de la Loi sur l'exécutif (L.R.Q., c. E-18), d'un cabinet de ministre visé à l'article 11.5 de cette même loi ou d'un cabinet d'une personne visée à l'article 124.1 de la Loi sur l'Assemblée nationale (L.R.Q., c. A-23.1);
- **113** agronomes sont au service exclusif du Parlement fédéral du Canada, de la « fonction publique » au sens de l'article 2 de la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique (L.R.C. 1985, c. P-35), des « Forces canadiennes » au sens de l'article 14 de la Loi sur la défense nationale (L.R.C. 1986, c. N-5) ou d'une « Société d'État » au sens de l'article 83 de la Loi sur la gestion des finances publiques (L.R.C. 1985, c. F-11) et mentionnée dans les annexes de cette loi;
- **32** agronomes sont inscrits au tableau de l'Ordre et posent les actes mentionnés à l'article 24 de la Loi sur les agronomes (L.R.Q. c. A-12) exclusivement à l'extérieur du Québec.

L'OAQ n'a pas de règlement autorisant ses membres à exercer leurs activités professionnelles au sein d'une société en collectif à responsabilité limitée ou d'une société par actions et n'a donc pas de règlement en application du paragraphe g de l'article 93 du Code des professions imposant, à de tels membres autorisés, l'obligation de fournir et de maintenir, pour la société, une garantie.

### **FONDS D'INDEMNISATION**

L'OAQ n'a pas de règlement sur la comptabilité en fidéicommiss de ses membres en application de l'article 89 du Code des professions.

## Activités relatives à **L'INSPECTION PROFESSIONNELLE**

---

### **INSPECTION PROFESSIONNELLE**

Le comité d'inspection professionnelle (CIP) a le mandat d'assurer la surveillance de la pratique de la profession selon le programme de surveillance générale approuvé par le conseil d'administration, lequel a été publié ainsi dans l'édition de l'automne 2012 de l'Agro-Nouvelles :

### **PROGRAMME 2012-2013 DE SURVEILLANCE GÉNÉRALE DU COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE**

#### **1. Au moins 100 agronomes seront sélectionnés par CIP pour être inspectés en 2012-2013 en faisant l'objet d'une visite par un inspecteur de l'OAQ.**

La sélection des agronomes sera effectuée selon un des critères suivants :

- être membre régulier et ne pas avoir été inspecté depuis 2007 pour les inspections individuelles et depuis 2009 pour les visites d'inspections regroupées;
- produire, modifier, faire le suivi ou analyser des programmes alimentaires ou des recommandations en conduite d'élevage ou en surveiller la prestation;
  - ▶ donner ou analyser des conseils associés à l'économie, la gestion ou le financement agricoles, en surveiller la prestation;
  - ▶ produire, en surveiller la production ou analyser des plans de fertilisation, des plans agroenvironnementaux de fertilisation (PAEF), des plans agroenvironnementaux de recyclage (PAER) ou des bilans de phosphore;
  - ▶ pratiquer en agroalimentaire en général;
  - ▶ être à son compte depuis au moins un an.

#### **2. Tous les agronomes admis au cours de l'année 2012-2013 recevront un questionnaire intitulé Questionnaire sur la pratique professionnelle en agronomie qui porte sur l'ensemble de la réglementation de l'OAQ. Tout agronome qui ne retournera pas son document dûment rempli au comité d'inspection professionnelle ainsi que celui qui n'atteindra pas le seuil de passage de 60 % recevra la visite d'un inspecteur de l'Ordre, lequel s'assurera de son professionnalisme et de sa compétence.**

Au cours de la dernière année, les interventions du CIP ont eu lieu auprès des agronomes œuvrant dans les champs d'activité suivants et pour lesquels vous retrouverez les renseignements statistiques dans l'aperçu des travaux effectués ci-joint :

- A. sol, environnement et régie de la production végétale;**
- B. régie de la production animale;**
- C. économie, gestion et financement agricoles;**
- D. régie des terrains de golf.**

Le comité a tenu neuf réunions au cours desquelles un grand nombre de décisions ont été prises afin d'aider chaque agronome ayant fait l'objet d'une intervention du CIP (vérification, inspection particulière, audition) à améliorer sa pratique, dans un esprit de protection du public. En tout, 139 questionnaires préparatoires à l'inspection professionnelle ont été transmis; de ceux-ci, 128 ont été retournés et ils donnèrent lieu à 98 visites régulières. De plus, trois visites de suivi ont été effectuées. Ainsi, au total, 101 visites d'inspections ont été réalisées. En outre, conformément à l'article 6.11 du Règlement sur la procédure du comité d'inspection professionnelle des agronomes, le comité d'inspection professionnelle a transmis ses recommandations au comité exécutif à la suite d'inspections particulières puisque le conseil d'administration a délégué, au comité exécutif, la tâche d'étudier les recommandations et de prendre les décisions appropriées.

### **POUR UNE TROISIÈME ANNÉE CONSÉCUTIVE, DES VISITES D'INSPECTION REGROUPÉES**

Cette année, dix groupes ont été sélectionnés pour des visites d'inspection regroupées chez un même employeur. Au total, 40 agronomes ont reçu la visite d'un inspecteur dans le cadre de cette formule. Notons l'implication des l'employeurs ainsi que de tous les agronomes employés de ces derniers qui ont participé, au début du processus, à une rencontre d'information et d'échanges sur les procédures communes (tenue de dossiers, utilisation adéquate de logiciels, etc.) à laquelle ont pris part, en tout, 52 agronomes. Ont suivi des visites individuelles avec les inspecteurs de l'OAQ afin de vérifier la compétence des 40 agronomes, le tout sur une période de deux jours consécutifs. Le CIP a, en outre, recommandé de continuer d'effectuer des visites selon cette approche.

Le Questionnaire sur la pratique professionnelle en agronomie a été transmis aux 122 agronomes admis en 2012-2013. Les questions portaient sur l'ensemble de la réglementation de l'OAQ, notamment sur le Code des professions, la Loi sur les agronomes ainsi que sur les règlements de l'OAQ, dont le Code de déontologie des agronomes. Ces agronomes ont été invités à utiliser le Mémento de l'agronome du Québec et à participer à l'activité de formation sur le Code de déontologie des agronomes ainsi qu'à celle portant sur le Guide d'accompagnement pour la prestation de services professionnels en agronomie. Cette formation s'intitulait La prestation de services professionnels en agronomie : du contrat à la facturation. Elle visait une meilleure appropriation des devoirs et des obligations des agronomes.

Mentionnons que 12 de ces 122 nouveaux agronomes ont suivi ces deux cours. La note moyenne obtenue pour le questionnaire est de 89 % alors que le seuil de réussite était de 60 %. Aucun nouvel agronome n'a été référé à une visite par un inspecteur puisqu'aucun agronome n'a obtenu un résultat en deçà de ce seuil.

### **APERÇU DÉTAILLÉ DES TRAVAUX EFFECTUÉS AU COURS DE L'ANNÉE 2012-2013**

Nombre de réunions et de conférences téléphoniques du comité d'inspection professionnelle

9

## VÉRIFICATION

	A	B	C	D	TOTAL
Membres ayant fait l'objet d'une visite régulière d'inspection	48	30	23	0	101
Analyse de dossiers transmis par la poste	18	1	4	5	28

## INSPECTION PARTICULIÈRE

	A	B	C	D	TOTAL
Membres ayant fait l'objet d'une inspection particulière	1	0	1	0	2
Rapports d'inspection particulière dressés	1	0	1	0	2

## AUDITION DEVANT LE CIP

	A	B	C	D	TOTAL
Membres ayant fait l'objet d'une audition	0	0	0	0	0

## RECOMMANDATION DE L'ANNÉE 2012-2013 DU COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE AU COMITÉ EXÉCUTIF D'OBLIGER UN MEMBRE À COMPLÉTER AVEC SUCCÈS :

	A	B	C	D	TOTAL
un stage sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0	0	0	0	0
un stage avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0	0	0	0	0
un stage avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0	0	0	0	0
un cours de perfectionnement sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0	0	0	0	0
un cours de perfectionnement avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0	0	0	0	0
un cours de perfectionnement avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0	0	0	0	0
un stage et un cours de perfectionnement sans limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0	0	0	0	0
un stage et un cours de perfectionnement avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0	0	0	0	0
un stage et un cours de perfectionnement avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	1	0	0	0	1

## DÉCISION DU COMITÉ EXÉCUTIF

	TOTAL
APPROUVANT, en totalité, les recommandations du comité d'inspection professionnelle	0
REJETANT, en totalité ou en partie, les recommandations du comité d'inspection professionnelle	0
Limitant par la suite le droit d'exercer des activités professionnelles avec le consentement de l'agronome	0

## NOMBRE DE MEMBRES AYANT FAIT L'OBJET D'UNE INFORMATION AU SYNDIC

(en application du cinquième alinéa de l'article 112 du Code des professions) 1

## Activités relatives à **LA FORMATION CONTINUE**

### FORMATION CONTINUE

L'Ordre des agronomes du Québec (OAQ) n'a pas de règlement sur la formation continue obligatoire en application du paragraphe o de l'article 94 du Code des professions. Toutefois, les administrateurs de l'OAQ ont reconduit la Politique de formation continue pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2011 au 1<sup>er</sup> avril 2014

La liste de toutes les activités accréditées par l'OAQ est disponible sur le site intranet des membres de l'OAQ.

La Politique de formation continue ainsi que le guide et le formulaire requis pour toutes demandes d'accréditation sont disponibles sur le site Internet de l'OAQ à l'adresse suivante :

<http://www.oaq.qc.ca/fr/public/protection-du-public/encadrement-de-la-profession/formation-continue.aspx>.

Le tableau ci-dessous présente uniquement les activités de formation continue organisées par l'OAQ en 2012-2013.

NOM DE L'ACTIVITÉ	NOMBRE D'HEURES	NOMBRE DE MEMBRES QUI L'ONT SUIVIE
Comment faire du PAEF un outil agronomique intéressant?	7 h	36
La gestion de l'azote au quotidien	7 h	62
Code de déontologie des agronomes	3 h 30	23
La prestation de services professionnels en agronomie	2 h 45	21
Formation sur les matières résiduelles fertilisantes (MRF)	11 h 45	142

## Activités relatives à **LA DISCIPLINE**

---

### **RAPPORT DU BUREAU DU SYNDIC**

#### **LE BUREAU DU SYNDIC**

**SYNDIC** | Bruno Breton, agr.

**SYNDIC ADJOINT** | Yvon Caron, agr.

**SYNDIC AD HOC** | Daniel Lussier, agr.

**SOUTIEN ADMINISTRATIF** | Josée Vaillancourt et Nicole Dion

#### **MANDAT**

Le rôle du syndic est décrit comme suit à l'article 122 du Code des professions : « Le syndic et les syndics adjoints peuvent, à la suite d'une information à l'effet qu'un professionnel ait commis une infraction visée à l'article 116, faire une enquête à ce sujet et exiger qu'on leur fournisse tout renseignement et tout document relatifs à cette enquête ». Si cette enquête démontre qu'une infraction a été commise, une plainte pourra être portée devant le conseil de discipline de l'Ordre, en vertu de l'article 123 du Code des professions.

De plus, le Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des agronomes prévoit qu'« un client qui a un différend avec un agronome sur le montant d'un compte non acquitté pour services professionnels, qui à cette date ne constitue pas l'objet d'une demande en justice doit, avant de demander l'arbitrage, requérir la conciliation du syndic [...] ».

Rappelons que, pour leurs enquêtes, le syndic adjoint et le syndic travaillent dans la confidentialité la plus stricte et qu'en vertu du Code des professions (art. 121.1), « le Conseil d'administration doit prendre les mesures visant à préserver en tout temps l'indépendance du bureau du syndic dans l'exercice des fonctions des personnes qui le composent ».

#### **LES PRINCIPALES ACTIVITÉS DE L'ANNÉE**

Le tableau publié dans ce rapport annuel présente le bilan des activités du bureau du syndic pour l'année 2012-2013. En comparaison, le nombre de nouvelles enquêtes avait été de 17 l'an dernier et de 21 l'année précédente, pour une moyenne de 23 enquêtes ouvertes par an au cours des cinq dernières années.

En ce qui a trait à ces nouvelles enquêtes, un seul dossier a été référé au bureau du syndic par le comité d'inspection professionnelle (CIP). Il s'agissait d'une situation d'un possible conflit d'intérêts relatif à la surveillance d'actes agronomiques posés par un technicien. Les 15 autres dossiers nous sont venus du public. Ils concernaient principalement le respect des règles de l'art, l'évaluation de la limite des compétences, la considération des conséquences des actes des agronomes sur la société et, dans une moindre mesure, le conflit d'intérêts, le respect des confrères et la conservation des dossiers.

En début d'année, soit au 1<sup>er</sup> avril 2012, 31 enquêtes des années précédentes étaient encore en cours. Avec les 22 enquêtes complétées et les 16 nouvelles enquêtes entreprises en 2012-2013, 25 dossiers étaient encore ouverts au 31 mars 2013, et les enquêtes se poursuivaient. À titre de comparaison, au 1<sup>er</sup> avril 2010 et au 1<sup>er</sup> avril 2011, il y avait respectivement 37 et 36 dossiers ouverts.

Parmi les enquêtes complétées, trois ont fait l'objet d'une plainte déposée devant le conseil de discipline de l'Ordre. Dans la majorité des enquêtes, le syndic et le syndic adjoint ont relevé des infractions pour lesquelles il s'en est suivi des avertissements et des recommandations aux agronomes concernés afin d'éviter que des situations similaires ne se répètent. Au cours de cette année, aucun dossier n'a été référé au comité d'inspection professionnelle.

2 Infraction aux dispositions du Code des professions, à la Loi sur les agronomes ou aux règlements adoptés conformément au Code des professions ou à la Loi sur les agronomes.

Étant donné la nature des actes reprochés, aucun dossier n'a fait l'objet d'une conciliation entre le demandeur d'enquête et l'agronome. Par ailleurs, au cours de l'année 2012-2013, aucune demande de conciliation de compte d'honoraires entre un agronome et son client (en vertu du Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des agronomes) n'a été présentée au bureau du syndic.

Enfin, le bureau du syndic a répondu à un peu plus de 60 demandes de renseignements venant principalement des membres de l'Ordre, mais aussi du public. Par ordre décroissant de fréquence, les principaux sujets ayant fait l'objet d'une demande ont été :

- les conflits d'intérêts;
- le règlement sur la cessation d'exercice d'un membre et le transfert de dossiers;
- les relations avec les collègues (notamment le respect et la collaboration);
- le secret professionnel;
- la tenue de dossiers;
- les règles de l'art et la rigueur professionnelle;
- la responsabilité professionnelle;
- la signature de l'agronome;
- la surveillance des techniciens et des technologistes agricoles.

Par ailleurs, le syndic répond à une demande du conseil d'administration à l'effet de déposer, trois fois par année, un rapport spécifiant le nombre de dossiers ouverts et fermés ainsi que les sujets faisant l'objet de demandes d'enquêtes, et ce, par champ d'activité tout en spécifiant dans la confidentialité le degré de priorité de ces dernières. Enfin, le syndic rencontre annuellement les administrateurs afin de présenter l'état de la situation administrative du bureau du syndic et il transmet des notes pour traiter de situations particulières à porter à leur attention.

#### QUELQUES CONSTATATIONS

Au fil des enquêtes menées par le bureau du syndic et des demandes de renseignements reçues, nous avons relevé trois éléments intéressants :

- les agronomes posent encore beaucoup de questions au bureau du syndic à propos des situations de conflit d'intérêts et du secret professionnel;
- de plus en plus de demandes d'enquête concernent le respect des règles de l'art par les agronomes. L'Ordre doit poursuivre ses efforts afin de clarifier, dans les principaux domaines d'exercice agronomique, les procédures à respecter pour avoir des diagnostics complets ainsi que des recommandations pertinentes et précises.

Je m'en voudrais, enfin, de terminer ce rapport sans remercier nos adjointes, mesdames Josée Vaillancourt et Nicole Dion, pour leur excellent travail ainsi que toute l'équipe administrative de l'Ordre pour son appui et sa confiance

**Bruno Breton, agronome**  
Syndic

#### DOSSIERS TRAITÉS PAR LE BUREAU DU SYNDIC EN 2012-2013

	NOMBRE
Dossiers ouverts durant la période	16
Total de membres visés par ces dossiers	15
Dossiers réglés par la conciliation du syndic	0
Dossiers demeurant ouverts à la fin de la période	25

#### DÉCISIONS

	NOMBRE
De porter plainte	3
De ne pas porter plainte	19



## CONSEIL DE DISCIPLINE

Le conseil de discipline est saisi de toute plainte formulée contre un agronome (ou une personne qui était agronome au moment des faits reprochés) pour une infraction aux Code des professions, à la Loi sur les agronomes ou aux règlements adoptés conformément à ces lois.

Le conseil de discipline décide de la culpabilité de l'agronome faisant l'objet de la plainte ainsi que, le cas échéant, des sanctions.

Le conseil de discipline est formé d'agronomes nommés par le conseil d'administration et d'un président nommé par le gouvernement parmi les avocats ayant au moins 10 ans de pratique. Il siège en division de trois membres, dont le président. Le secrétaire désigne pour chaque cause les agronomes qui siègent au conseil.

Le Tribunal des professions entend les appels des décisions rendues par les conseils de discipline des ordres professionnels.

Les rôles d'audience, les décisions contenant un verdict de culpabilité de même que les décisions sur sanction sont disponibles sur le site Web de l'OAQ.

**Les tableaux suivants résument les activités de 2012-2013.**

**PRÉSIDENTS** | M<sup>e</sup> Jean-Guy Légaré

**PRÉSIDENT SUPPLÉANT** | M<sup>e</sup> Serge Vermette

Nombre de membres

23

**Les membres suivants ont siégé en 2012-2013 :**

- Daniel L. Charron, agr.
- Jacques R. Forget, agr.
- Jacques R. Forget, agr.
- Donald Hains, agr.
- Romain Rioux, agr.
- Gérald Pelletier, agr.

Nombre d'audiences du conseil

5

NATURE DES PLAINTES*	Portées par le syndic ou le syndic adjoint	Portées par toute autre personne
Ne pas avoir tenu compte des limites de ses connaissances	4	0
Ne pas avoir conservé son indépendance professionnelle	1	0
Ne pas avoir exercé selon les règles de l'art	4	0
Ne pas avoir informé le syndic d'un acte dérogatoire commis par un confrère	1	0
Avoir collaboré avec quelqu'un à la commission d'une infraction à la Loi sur les agronomes, au Code des professions ou à un règlement pris en application de cette loi ou de ce code	1	0
Avoir apposé sa signature ou son sceau sur des avis, des conseils ou des recommandations	1	0
Pratique frauduleuse, production de faux document	1	0

\* Aux fins de ce tableau, le mot « plainte » réfère à un chef d'infraction contenu à la plainte au sens du Code des professions.

## DÉCISIONS DU CONSEIL

	NOMBRE
Autorisant le retrait de la plainte	0
Rejetant la plainte	0
Acquittant l'intimé	1
Déclarant l'intimé coupable	0
Acquittant l'intimé et déclarant l'intimé coupable	0
Déclarant l'intimé coupable et imposant une sanction	1
Imposant une sanction	0
Toute autre décision	0

## SANCTIONS IMPOSÉES PAR LE CONSEIL

NATURE DE LA SANCTION	NOMBRE
Réprimande	1
Amende	1
Radiation temporaire	0

## RECOMMANDATIONS DU CONSEIL DE DISCIPLINE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DÉCISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RELATIVES À CES RECOMMANDATIONS

Nature de la recommandation ou de la décision	Recommandations du conseil au conseil d'administration	Décisions du conseil d'administration relatives aux recommandations du conseil
Nil	Nil	Nil

Nombre de décisions du conseil rendues dans les 90 jours de la prise en délibéré 0

## TRIBUNAL DES PROFESSIONS

NATURE DE LA SANCTION	NOMBRE
Décisions sur la culpabilité ou sur la sanction portées en appel au Tribunal des professions	0
Appels sur la culpabilité ou sur la sanction dont l'audience est complétée par le Tribunal des professions	0
Décisions rendues par le Tribunal des professions	1

## RÉVISION DES DÉCISIONS DU SYNDIC

### MANDAT DU COMITÉ

Le comité de révision a pour fonction de donner un avis relatif à la décision d'un syndic de ne pas porter plainte. Cet avis est fourni sur demande à la personne qui a demandé l'enquête au syndic et à qui ce dernier a indiqué qu'il ne porterait pas plainte.

Trois personnes siègent au comité de révision et au moins une de celles-ci représente le public.

	NOMBRE
<b>Total des personnes nommées par le conseil d'administration</b>	<b>4</b>
Personnes nommées parmi les administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec ou parmi les personnes dont le nom figure sur une liste que l'Office peut dresser à cette fin	2

### ACTIVITÉS DE L'ANNÉE

Les tableaux suivants détaillent les activités du comité de révision pendant l'année 2012-2013.

	NOMBRE
Nombre de réunions	1

### DEMANDES D'AVIS

	NOMBRE
Reçues	1
Présentées hors délai	0

### AVIS RENDUS

	NOMBRE
Concluant qu'il n'y a pas lieu de porter plainte devant le conseil de discipline	1
Suggérant à un syndic de compléter son enquête et de rendre par la suite une nouvelle décision quant à la possibilité de porter plainte	0
Concluant qu'il y a lieu de porter plainte devant le conseil de discipline et suggérant la nomination d'un syndic <i>ad hoc</i> qui, après enquête le cas échéant, prend la décision de porter plainte ou non	0
Suggérant à un syndic de référer le dossier au comité d'inspection professionnelle	0

### CONCILIATION ET ARBITRAGE DES COMPTES

Conformément au Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des agronomes, un client peut, dans les 30 jours suivant la réception d'un rapport de conciliation, demander l'arbitrage du compte en transmettant, par courrier recommandé ou certifié, au secrétaire de l'Ordre, le formulaire prévu à cet effet. Le conseil d'administration nomme annuellement des agronomes au comité de conciliation et d'arbitrage des comptes qui auraient pour mandat d'étudier les demandes transmises. Aucun dossier n'a été porté à l'attention du comité au cours de l'année.



## Activités relatives à l'exercice illégal de l'agronomie et à **L'USURPATION DU TITRE D'AGRONOME**

### COMITÉ D'ENQUÊTE

Toute personne peut porter plainte à l'OAQ si elle croit qu'une personne qui n'est pas agronome a posé un acte réservé aux membres de l'OAQ ou a utilisé un titre permettant de croire qu'elle est agronome.

### ENQUÊTES COMPLÉTÉES

	NOMBRE
portant sur l'exercice illégal, s'il y a lieu	3
portant sur l'usurpation de titre réservé	4
portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé, s'il y a lieu	2

### POURSUITES PÉNALES INTENTÉES

	NOMBRE
portant sur l'exercice illégal, s'il y a lieu	1
portant sur l'usurpation de titre réservé	3
portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé, s'il y a lieu	0

### JUGEMENTS RENDUS

	Acquittant l'intimé	Déclarant l'intimé coupable
portant sur l'exercice illégal	0	1
portant sur l'usurpation de titre réservé	0	1
portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé	0	0

MONTANT TOTAL DES AMENDES IMPOSÉES	7000\$
------------------------------------	--------



**PRIX ET  
DISTINCTIONS**  
de l'Ordre des  
agronomes du Québec

## ORDRE DU MÉRITE AGRONOMIQUE

Le titre de Commandeur de l'Ordre du Mérite agronomique est décerné, cette année, aux agronomes Martine Bourgeois et André Pettigrew. En plus de saluer leur dévouement envers la collectivité, ce prix reconnaît les services rendus à la profession, à l'agriculture et à l'agroalimentaire par les lauréats tout au long de leur carrière.

1

Faisant preuve d'un grand dévouement envers la profession et la collectivité, Martine Bourgeois s'est illustrée, au Québec et ailleurs, en contribuant au bon développement d'une industrie avicole durable, rentable et respectueuse de l'environnement. Elle a créé des outils qui sont utilisés aujourd'hui par une majorité de producteurs et elle compte parmi les pionnières du développement de produits et de programmes pour les marchés de niche et de spécialité. Cette agronome a toujours eu à cœur la relève, et s'est continuellement engagée dans les activités de formation auprès des producteurs, des agronomes ou de l'industrie.

Grâce à ses réalisations, accomplies au cours de sa carrière dans des secteurs peu représentés au Québec, soit ceux des arbres de Noël et de l'apiculture, M. Pettigrew a permis au monde agricole et agroalimentaire d'évoluer de manière positive. Concrètement, son implication dans la pratique culturelle des arbres de Noël a contribué à une diffusion de l'information plus généralisée et accessible. Tout au long de sa carrière, André Pettigrew, un conseiller exemplaire, s'est manifestement démarqué dans son secteur d'activité en étant une personne à l'écoute, près de la clientèle et des intervenants du milieu, disponible, volontaire, professionnel et doté d'un grand sens de l'humilité.

2

## MÉDAILLE DE DISTINCTION AGRONOMIQUE

La Médaille de distinction agronomique est remise à un agronome afin de souligner ses réalisations professionnelles exceptionnelles ainsi que son rayonnement au sein de la profession et de la collectivité.

3

Cette année, ce prix revient à l'agronome Gilles Tremblay, qui a développé une méthode novatrice déterminant la date de maturité physiologique des hybrides du maïs-grain. Celle-ci permet de comparer objectivement le niveau d'adaptation des hybrides dans chacune des zones de production du Québec. En plus de cette méthode, M. Tremblay a fait rayonner la profession grâce à de nombreuses activités de recherche, en étant membre de plusieurs organisations professionnelles et en donnant régulièrement des conférences.

## PRIX HENRI-C.-BOIS

Le prix Henri-C.-Bois souligne la valeur inestimable d'un bénévole ayant siégé, au cours de l'année, à différents comités de l'OAQ. Les agronomes Thérèse Otis et Donald Michaud sont lauréats de ce prix cette année.

4

M<sup>me</sup> Otis a été administratrice de sa section de 1995 à 1999 et de 2005 à aujourd'hui. Au cours de ces années, elle a joué un rôle actif dans l'organisation des activités de section et a été responsable d'un projet pilote sur le mentorat dans sa section. Elle participe régulièrement aux activités de représentation de l'OAQ.

M. Donald Michaud œuvre, pour sa part, depuis plus de 20 ans auprès de la relève de nombreuses manières. Il agit notamment à titre de parrain des aspirants agronomes en accompagnant ces derniers dans leur préparation aux examens d'admission et il est un membre des comités d'examineurs. Il a également été membre du comité des conférenciers du V<sup>e</sup> Congrès mondial des agronomes, en plus de se démarquer par sa disponibilité pour représenter l'OAQ en tout temps.

5



## MÉRITE DU CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DU QUÉBEC (CIQ)

Le CIQ est fier d'honorer, cette année, M. Gaston J. St-Laurent, agronome pour ses services rendus à la profession, en lui remettant le Prix du mérite du CIQ. Ce prix témoigne de l'appréciation de ses pairs et de celle de l'ensemble du monde professionnel.

6

M. St-Laurent obtient cet honneur pour sa carrière remarquable dans le domaine de l'enseignement qui a été empreinte d'un haut niveau d'engagement envers la communauté professionnelle et sa profession. Pendant 32 ans, il a été professeur et a occupé les postes administratifs de directeur du département des sciences animales, de vice-doyen et de doyen de la Faculté des sciences et de l'agriculture et de l'alimentation de l'Université Laval. Cet agronome s'est démarqué également en coopération internationale, en agissant comme conférencier au Québec et ailleurs ainsi qu'en siégeant à de nombreux comités en lien avec la profession.

## MÉRITE SPÉCIAL ADÉLARD-GODBOUT

Le Mérite Spécial Adélarde Godbout de l'Ordre des agronomes du Québec reconnaît l'apport exceptionnel d'une entreprise, d'un organisme, d'un individu ou d'un groupe d'individus non agronomes au développement de l'agriculture, de l'agronomie et/ou du secteur agroalimentaire québécois.

7

Cette mention est décernée à M. Hervé Bernier, ingénieur, entre autres, pour avoir su mobiliser différents intervenants dans la création du Centre de développement bioalimentaire du Québec, de l'Agrobiopole Bas-Saint-Laurent et de Biopterre pour ne citer que ces quelques réalisations. Il a fait preuve d'une capacité hors du commun dans l'organisation de projets innovateurs et créateurs d'emplois.

## 50 ANS DE VIE AGRONOMIQUE

L'OAQ est fier de souligner les 50 ans de carrière de certains de ses membres.

Félicitations aux agronomes suivants :

**Hélène Alarie, agr.**      **Denis Bastien, agr.**  
**Réjean Bédard, agr.**    **Réginald Belzile, agr.**  
**Rodrigue Genois, agr.**   **Guy Jacob, agr.**  
**Emilien Roy, agr.**      **Gaston J. St-Laurent, agr.**  
**Gilles Thibault, agr.**

## 75 ANS DE VIE AGRONOMIQUE

L'OAQ est fier de souligner les 75 ans de carrière de :

**Paul-Gérard Lajoie, agr.**



**RAPPORT  
DES SECTIONS  
RÉGIONALES**  
de l'Ordre des  
agronomes du Québec

# ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

---

## MEMBRES DU CONSEIL 2012-2013

**PRÉSIDENT** | Richard Dessureault, agr.

**VICE-PRÉSIDENTE** | Chantal Chartier

**SECRÉTAIRE-TRÉSORIER** | Mario Alain, agr.

**CONSEILLERS** | Haithem Limam, agr.

Éric Joly, agr.

René Binet, agr.

Caroline Bouffard, agr.

## ACTIVITÉS DU PRÉSIDENT

À titre de président de la section Abitibi-Témiscamingue, j'ai assisté à toutes les réunions du conseil d'administration de l'OAQ et eu le plaisir de représenter les membres de cette région.

## ACTIVITÉS DE LA SECTION

En région, nous avons tenu deux réunions du conseil d'administration et deux activités. Voici un bref résumé des deux activités :

Le 27 avril 2012, un deuxième mini-colloque régional a eu lieu et portait, cette fois, sur les changements climatiques. En outre, plus d'une trentaine d'agronomes se sont réunis à Rouyn-Noranda pour discuter de ce sujet d'actualité. C'est la D<sup>re</sup> Carole Lafrenière, agronome, qui a ouvert les discussions et présenté un résumé de trois conférences auxquelles elle avait participé. Nous avons ainsi appris que les régions comme l'Abitibi-Témiscamingue seront les plus susceptibles de voir leur climat modifié par le réchauffement des températures moyennes et aussi d'observer des variations extrêmes de températures.

Par la suite, différents thèmes ont été abordés lors des discussions de groupe comme :

- Y a-t-il un avenir pour l'agriculture en Abitibi-Témiscamingue?
- À titre de professionnels de l'agriculture, quelles connaissances devons-nous acquérir?
- Quelles technologies devons-nous développer pour répondre aux défis de demain?

Puis, la deuxième activité s'est déroulée le 14 décembre 2012 sur deux exploitations bovines de grande envergure : la Ferme Godbout senc de Poularies et la Ferme Lafontaine-Noël (des exploitations de 500 et 350 vaches de boucheries, avec élevage des animaux de remplacement et bouvillons en semi-finition). Ces entreprises sont à l'avant-garde en matière de gestion agroenvironnementale et de technologies associées au troupeau reproducteur.

À la Ferme Godbout senc de Poularies, les agronomes présents ont pu visualiser les enclos d'hivernage des vaches et des taures de reproduction. Nous avons discuté de la gestion des enclos en fonction de l'évolution de la saison, des stratégies de mise en enclos à l'automne et de sortie des enclos pour le pâturage au printemps. La stratégie est simple : il faut mettre en place des technologies et des pratiques pour mettre en enclos le plus tard possible à l'automne (début hiver) et le plus tôt possible au printemps. Dans le cas de cette entreprise, le pâturage dure ainsi plus de 200 jours. Jean-Guy, Nancy et Simon Godbout ont partagé sans réserve leur savoir, et il faut les en remercier sincèrement!

En début d'après-midi, c'est la Ferme Lafontaine-Noël qui nous a reçus. Cette entreprise de « Dupuy » nous a fait la démonstration de pâturage d'hiver et de foin en andain afin de garder les vaches au pâturage le plus longtemps possible à l'automne. Dans le cas des andains, l'entreprise a regroupé trois andains en un, à la mi-novembre. Ces fourrages-pâturages ont été servis au début décembre. Même sous une bonne couche de neige, les vaches étaient en mesure de retrouver facilement les andains. L'état de chair était bon, démontrant que la valeur nutritive des fourrages-pâturages répondait aux besoins. La gestion du pâturage se faisait en bandes avec une clôture électrique. Dans une autre parcelle, les vaches avaient accès à du pâturage d'automne, en bandes avec clôture électrique. Ce pâturage consistait en une prairie qui avait été récoltée en juin. Étonnamment, les vaches gaspillaient très peu de foin et l'état de chair était, encore une fois, très bon. Avec ces pratiques, cette entreprise réalise environ 240 jours de pâturage sur une base annuelle. Pour terminer la visite, Éric et Hélène Dupuy nous ont reçus dans le garage aménagé pour l'occasion. Les discussions et les échanges ont été bénéfiques pour tous les participants. Un grand merci à ce couple passionné d'agriculture!

**Richard Dessureault, agronome**  
Président du conseil



# CÔTE-DU-SUD

---

## MEMBRES DU CONSEIL 2012-2013

**PRÉSIDENT** | Vital Nault, agr.

**VICE-PRÉSIDENTE** | Sylvie Choquette, agr.

**SECRÉTAIRE** | Michel Beausoleil, agr.

**TRÉSORIER** | Mino Adjin, agr.

**CONSEILLERS** | Mario Cantin, agr.  
Michel Lemay, agr.  
Alexandre B. Beaulieu, agr.

## ACTIVITÉS DU PRÉSIDENT

À titre de président de la section, j'ai participé à trois séances régulières du conseil d'administration de l'Ordre des agronomes du Québec ainsi qu'à cinq conférences téléphoniques de cette même instance. Sylvie Choquette, la vice-présidente, m'a remplacé à une séance du C.A. de l'OAQ.

Il y a eu aussi une participation au Congrès mondial des agronomes tenu du 17 au 20 septembre 2012 et à l'assemblée générale annuelle de l'OAQ tenue à Québec, le 15 novembre 2012.

Je suis toujours président du comité des équivalences qui relève du C.A. de l'OAQ. De plus, je siège à un comité *ad hoc* de l'OAQ ayant le mandat de proposer une formation d'appoint pour les personnes immigrantes.

J'ai aussi planifié, en collaboration avec la section de l'Est du Québec, une formation conjointe portant sur la gestion de l'azote au quotidien. Cette formation s'est déroulée le 16 janvier 2013, à Rivière-du-Loup, et a regroupé environ neuf personnes de notre section. Enfin, deux autres formations, La Fiscalité et Les outils de gestions, sont en attente d'être organisées.

## ACTIVITÉS DE LA SECTION

- Le conseil de la section a tenu sept réunions durant l'année.
- 8 septembre : participation de 10 agronomes de la section, à la journée « Portes ouvertes sur les fermes du Québec » organisée par l'UPA.
- 28 octobre : fêtes des jubilaires de 25 années de services. Michel Champagne, Lily Tremblay, Martine Chouinard et Jacques Lacoursière, un jubilé de 50 années de vie agronomique à l'OAQ.
- 28 novembre : activité spéciale de dégustation de bières et de fromages

Romain Rioux a siégé au comité consultatif sur le RCI 134 de la MRC de Kamouraska.

Le C.A. de la section a fait parvenir une lettre d'appui au projet de la Société d'Agriculture du comté de Montmagny de devenir hôtesse de la finale provinciale du jugement des animaux pour 2013 et les années suivantes.

La section a présenté la candidature d'Hervé Bernier au Mérite Spécial Adélarde-Godbout de l'OAQ de cette année.

Vincent Lamarre, ingénieur et agronome, est le récipiendaire du Prix Reconnaissance du Monde Agricole de la Côte-Du-Sud, reçu en mars 2013.

Nous avons mis à jour notre règlement de la section, il reste l'étape de l'adoption par le C.A. de l'Ordre des agronomes.

L'année a été assez remplie et les défis ont été relevés.

Je veux témoigner ma reconnaissance à tous les membres du conseil de la section pour leur disponibilité et leur implication. Je remercie tous les agronomes qui ont participé à l'une ou à l'autre des activités sociales ou de formations.

Je remercie les membres du conseil qui ont terminé leur mandat de deux ans de service : Sylvie Choquette, Micheline Lambert, Michel Lemay et Lily Tremblay qui a remplacé Ayitre Akpakouma durant une année. J'espère les revoir!

Je remercie également les administrateurs du C.A. de l'Ordre des agronomes du Québec pour leurs conseils et leur soutien.

C'est un réel plaisir d'être à votre service.

**Vital Nault, agronome**  
Président du conseil

## EST DU QUÉBEC

---

### MEMBRES DU CONSEIL 2012-2013

**PRÉSIDENT** | Isidore Charron, agr.

**1<sup>RE</sup> VICE-PRÉSIDENTE** | Brigitte Fortin, agr.

**2<sup>E</sup> VICE-PRÉSIDENT** | Katia Charron, agr.

**SECRÉTAIRE** | Germain Babin, agr.

**TRÉSORIER** | Jean-Yves Savoie, agr.

**CONSEILLERS** | François Des Lauriers, agr. | Jérôme Caron, agr.

### ACTIVITÉS DU PRÉSIDENT

Au cours de la dernière année, le président de la section a siégé à l'OAQ comme membre du comité exécutif et trésorier. En ce sens, il a assisté à 15 séances du conseil exécutif dont cinq par conférences téléphoniques, cinq séances régulières du conseil d'administration et quatre par voie téléphonique. Il a aussi pris part à quelques consultations, conférences et appels téléphoniques sur divers sujets. Il a également travaillé de concert avec la direction générale et la firme de gestion Gestias à la préparation et au suivi du budget de l'OAQ. En mai 2012, il a siégé au comité de travail de l'OAQ portant sur les actes agronomiques posés en gestion et en financement agricoles. En août, il a fait partie d'un comité de sélection pour l'embauche d'un nouveau directeur général à l'OAQ et il a participé à l'organisation du tournoi de golf de l'agroalimentaire de l'Est du Québec. En septembre, il a participé à la réunion de la fondation d'Agronomes du Canada et au Congrès mondial des agronomes 2012 à Québec. En novembre, il a participé à l'assemblée générale annuelle de l'OAQ à Québec, à la présentation du budget comme trésorier et il a assisté à la cérémonie hommage pour les lauréats des Prix de l'OAQ 2012. De plus, le président a contribué à l'organisation d'une formation pour ses membres qui portait sur la gestion de l'azote au quotidien. Cette formation a eu lieu en janvier à Rivière-du-Loup. Enfin, en cours d'année, il a participé à quelques cérémonies d'assermentations de nouveaux agronomes à Québec et à Longueuil.

### ACTIVITÉS DU CONSEIL DE LA SECTION

Les conseillers (membres du conseil) se sont réunis à cinq reprises au cours de la dernière année, en plus de participer à quelques rencontres informelles, des appels téléphoniques et des échanges de courriels, tout cela dans le but de discuter des priorités et des enjeux de l'Ordre et de préparer les activités de formation ou sociales de la section. En août, certains membres du conseil ont participé à l'organisation du tournoi de golf de l'agroalimentaire de l'Est du Québec et, en novembre, à une rencontre avec les dirigeants régionaux de l'UPA et de la Table de concertation agroalimentaire du Bas-Saint-Laurent pour échanger avec eux de la mise en œuvre de leurs plans stratégiques.

## EST DU QUÉBEC

---

### ACTIVITÉS DE LA SECTION

Au cours de la dernière année, voici les principales activités qui ont été organisées et réalisées par les membres de la section de l'Est du Québec

- Le 27 avril 2012, tout juste avant notre assemblée annuelle à Rimouski : présentation de trois conférences sur des sujets régionaux. La première conférence nous a exposé l'état de la situation de la production ovine; la seconde, nous a présenté la raison d'être de la Maison familiale rurale du KRTB à Saint-Clément; et, la troisième, nous a tracé un portrait de l'évolution et du potentiel du secteur agroalimentaire du Bas-Saint-Laurent. Après l'assemblée générale annuelle, les agronomes et leurs conjoints(tes) ont été conviés à un cocktail et à un souper de crabe. Lors de cet événement, nous avons également souligné les 25 ans de vie agronomique de notre confrère, Germain Babin, agr.
- Le 9 août 2012 : tenue de la 8<sup>e</sup> édition du tournoi de golf de l'agroalimentaire de l'Est du Québec à Val-Neigette. Ce tournoi a réuni près d'une soixantaine de participants et a permis de créer et de maintenir des liens étroits avec tous les gens œuvrant dans le secteur de l'agroalimentaire de notre région. De plus, le tournoi a généré un bénéfice net de 1000 \$. Le conseil de la section a donc décidé de remettre une bourse de la même somme à l'Association de la relève agricole du Bas-Saint-Laurent dans le but d'appuyer la formation de ses membres.
- Le 14 novembre 2012 : les membres du conseil de la section ont organisé une rencontre avec les dirigeants régionaux de l'UPA et de la Table de concertation agroalimentaire du Bas-Saint-Laurent (TCABSL) pour mieux connaître leurs plans de développement et leurs actions stratégiques d'ici 2018 en ce qui a trait à l'agriculture régionale.
- Le 16 janvier 2013 : activité de formation portant sur la gestion de l'azote au quotidien; une vingtaine d'agronomes y ont participé avec la section de la Côte-du-Sud, à Rivière-du-Loup.
- Le 28 mars 2013 : remise d'un dossier de candidature au comité de sélection des prix de l'OAQ, soit celui de l'agronome Gervais Darisse, pour l'obtention de l'Ordre du Mérite agronomique.

### REMERCIEMENTS

J'aimerais remercier, dans un premier temps, tous les membres du conseil de la section pour leur soutien, leur esprit d'initiative et leur dévouement envers leur ordre professionnel. Bravo pour votre engagement et merci de votre temps! J'aimerais aussi remercier tous les confrères et les consœurs agronomes qui ont participé à l'une ou à l'autre de nos activités de formation ou sociales. Un merci également aux administrateurs des conseils exécutif et administratif et à tout le personnel de l'OAQ pour leur soutien.

En conclusion, vous m'avez rendu la tâche facile et il a été, encore une fois, très agréable de vous servir en 2012-2013. Merci de votre confiance!

**Isidore Charron, agronome**  
Président du conseil



## ESTRIE— BOIS-FRANCS

---

### MEMBRES DU CONSEIL 2012-2013

**PRÉSIDENT** | Rémi Lafond, agr.

**VICE-PRÉSIDENTE** | Marie-Claude Tessier, agr.\*

**SECRÉTAIRE-TRÉSORIER** | Christian Giroux, agr.

**ADMINISTRATEURS** | Marcel Carrier, agr.  
Audrey Lacroix, agr.\*  
Pierre-Luc Lussier, agr.\*  
Sylvain St-Denis, agr

\* En fin de mandat (rééligible)

Je tiens à remercier les membres du conseil de notre section pour leur disponibilité et leur participation aux différentes activités professionnelles et sociales de notre section. De plus, je les remercie sincèrement pour leur soutien et leur confiance au cours de cette deuxième année où j'ai agi à titre de président de la section.

### ACTIVITÉS DU PRÉSIDENT

Au cours de l'année 2012-2013, j'ai participé à 11 réunions du conseil d'administration de l'Ordre des agronomes du Québec, dont cinq se sont tenues par conférence téléphonique. Ces réunions m'ont permis de mesurer les enjeux des ordres professionnels et de ceux des agronomes en particulier. Lors de chacune de ces rencontres, j'ai pu contribuer à l'avancement des travaux dans les différents dossiers en cours à l'Ordre.

### ACTIVITÉS DU CONSEIL DE SECTION

De son côté, le conseil de la section s'est réuni à quatre reprises afin de discuter des divers sujets régionaux et ainsi assurer la poursuite de nos activités et le respect de notre règlement général. Au cours de ces rencontres, les administrateurs ont échangé sur les orientations de l'OAQ et sur les préoccupations des agronomes. Enfin, tous ont contribué à l'organisation des différentes activités de la section.

### ACTIVITÉS DE LA SECTION

Lors de l'assemblée générale annuelle de la section, le 25 avril 2012, une trentaine d'agronomes ont participé à une formation sur le transfert de ferme intitulé « Un transfert, une finalité sans fin ». Cette dernière mettait l'accent sur l'importance du processus et des étapes à réaliser pour assurer le succès du transfert de ferme. Par la suite, 26 membres de la section ont pris part aux discussions en assemblée générale parmi lesquelles M. René Mongeau nous a présenté les principaux enjeux de l'OAQ. Les échanges se sont poursuivis autour d'une dégustation de bières locales et de fromages d'ici; c'était tout simplement savoureux!

Le 20 juin, une quinzaine d'agronomes de la section se sont réunis sur une terrasse de Sherbrooke pour un 5 à 7. La bonne humeur et le soleil étaient au rendez-vous pour favoriser des échanges cordiaux et enrichissants.

Le 31 août, la journée des visites professionnelles a réuni 30 agronomes dans les Bois-Francs. Cette journée, préparée par un comité local, nous a permis de découvrir de belles réalisations :

- le Centre d'Expertise et de Transfert en Agriculture Biologique et de proximité (CETAB+) au CÉGEP de Victoriaville;
- la Fromagerie La Moutonnière Inc. de Sainte-Hélène-de-Chester;
- la Ferme Roulante de Tingwick.

Trois exemples de détermination et de vision à long terme dans leurs domaines respectifs.

Le 9 septembre dernier, c'est une dizaine d'agronomes qui ont représenté l'OAQ sur autant de fermes du circuit lors de la journée « Portes ouvertes sur les fermes du Québec ». Cette activité enrichissante a permis d'informer le public sur le rôle des agronomes et de notre Ordre professionnel.

De plus, le cœur était à la fête, le 9 novembre dernier, lors de la soirée reconnaissance pour souligner les 25 ans de vie agronomique des huit jubilaires de l'année. À cette occasion, 55 personnes, dont 40 agronomes, se sont réunis dans un charmant restaurant de la ville de Sherbrooke. La soirée a été remplie d'échanges amicaux et de moments d'émotions. Je tiens à remercier particulièrement les complices de nos jubilaires présents pour la générosité de leur témoignage.

Enfin, le 30 novembre, M. René Mongeau, président de l'OAQ, est venu rencontrer les agronomes de la section. Une vingtaine d'agronomes ont échangé sur les grands dossiers de l'OAQ autour d'un petit-déjeuner à Sherbrooke. Cette rencontre était une occasion unique de mieux comprendre les enjeux de notre profession. Merci à M. Mongeau pour sa disponibilité et pour l'ouverture dont il a fait preuve lors des échanges.

Nous remercions les membres de la section pour leur participation et leur confiance envers le conseil. Nous profitons aussi de l'occasion pour souhaiter la bienvenue à tous les agronomes qui ont joint la section au cours de l'année 2012-2013.

**Rémi Lafond, agronome**  
**Président du conseil**

## LAVAL — RIVE-NORD

---

### MEMBRES DU CONSEIL 2012-2013

**PRÉSIDENTE** | Sylvie Moreau, agr.

**VICE-PRÉSIDENT** | Martine Raymond, agr.

**CONSEILLERS** | Julie Breault, agr.  
Patric Ménard, agr.  
Jean-François Aumont, agr.  
Alain Gobeil, agr.

### ACTIVITÉS DU CONSEIL

Je tiens, en premier lieu, à remercier les membres du conseil de la section pour leur disponibilité, leur participation et leur dynamisme tout au long de l'année 2012-2013, et ce, malgré leur horaire professionnel et personnel souvent très chargé. Les administrateurs de la section se sont réunis à trois reprises au cours de l'année afin de voir à la bonne marche des affaires de la section et d'organiser des activités sociales et professionnelles pour les membres.

### ACTIVITÉS DE LA SECTION

L'année 2012-2013 a été marquée par diverses activités. Nous sommes toujours à la recherche de nouvelles activités permettant à un plus grand nombre d'agronomes de s'impliquer et de participer à la vie de la section. Nous avons eu trois activités de la section, deux activités où nous avons collaboré avec le ministère de l'Agriculture, des pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) dans le cadre des Agri-rencontres et trois activités avec les membres de la section.

- Il y a eu, tout d'abord, un souper-conférence intitulé Les instruments privés du risque. Cette conférence a été donnée par M. Jean-Michel Couture du Groupe AGÉCO. L'activité a eu lieu en marge de l'assemblée générale annuelle du 25 avril 2012 qui s'est déroulée au Château Joliette.
- Comme toutes les autres sections, des membres de la section ont participé à la journée « Portes ouvertes sur les fermes du Québec » de l'UPA qui s'est déroulée le 9 septembre 2012. L'objectif de cette participation était de mieux faire connaître la profession auprès du grand public.
- Plusieurs agronomes de la section ont participé au Congrès mondial des agronomes 2012 tenu à Québec.
- Dans le cadre des Agri-rencontres du 23 novembre 2012, M. Ramzy Yelda, directeur de la commercialisation et de la communication à la Fédération des producteurs de cultures commerciales du Québec, est venu nous entretenir sur « les marchés des grains ». Un vrai succès pour une première!
- Une dégustation de bières et fromages a également été organisée, le 23 janvier 2013, à la micro-brasserie Hopfenstark de l'Assomption. Lors de cet événement, nous avons souligné les 25 ans de vie agronomique de 11 agronomes en plus de souhaiter la bienvenue à deux nouveaux membres. Cette activité reviendra l'année prochaine avec l'augmentation de la participation.
- Pour la première fois, une journée plein air a été organisée aux Glissades de Saint-Jean-de-Matha, le 17 février 2013. Cette activité sera assurément reconduite l'année prochaine.
- Le 27 février 2013, un de nos administrateurs, Jean-François Aumont, agr., a fait une présentation sur la carrière d'agronome en témoignant de son cheminement dans le cadre des cours d'éducation au choix de carrière des étudiants de 4<sup>e</sup> secondaire du Collège Letendre de Laval.
- Dans le cadre des Agri-rencontres du 15 mars 2013, Martin Dion de La Financière agricole du Québec (FAQ) nous a entretenus sur « Les programmes de soutien du revenu (LES AGRICULTURE) : modifications applicables à compter de 2013 ». Un autre succès!

L'année 2013-2014 s'annonce tout aussi captivante. En terminant, au nom des administrateurs de la section de Laval-Rive-Nord et en mon nom personnel, je tiens à remercier tous les agronomes qui ont pu participer activement à la vie de la section, car sans votre participation, toutes ces activités n'auraient pas eu lieu. J'espère, par ailleurs, vous revoir en grand nombre à celles que les administrateurs de la section vous proposeront au cours de la prochaine année. Vos suggestions et votre participation sont également les bienvenues.

Merci et grand succès à la nouvelle équipe!

**Sylvie Moreau, agronome**  
Présidente du conseil

## MAURICIE – CENTRE-DU-QUÉBEC

---

### MEMBRES DU CONSEIL 2012-2013

**PRÉSIDENT** | Larry Bernier, agr.

**VICE-PRÉSIDENTE** | Véronique Dionne, agr.

**SECRÉTAIRE-TRÉSORIER** | Gaëtan Tessier, agr.

**CONSEILLERS** | Louis-Simon Desaulniers, agr.

Amélie Grondin, agr.

Étienne Marin, agr.

Sylvie Rheault, agr.

### ACTIVITÉS DU PRÉSIDENT

Année 2012-2013 : participation à neuf réunions et conférences téléphoniques du CA de l'Ordre, à la remise des Méritas de l'École d'agriculture de Nicolet (25 avril 2012), au Congrès mondial des agronomes (17 au 21 septembre 2012) ainsi qu'à l'assemblée générale annuelle de l'OAQ (15 novembre 2012).

### ACTIVITÉS DU CONSEIL

Le conseil d'administration de notre section a tenu quatre réunions régulières.

### ACTIVITÉS DE LA SECTION

- 19 avril 2012 : assemblée générale annuelle, présentation des activités de l'OAQ par René Mongeau, président de l'Ordre, et exposé de Pascale Tremblay, agr. et porte-parole officiel du Congrès mondial. Souper et 25 ans de vie agronomique de plusieurs agronomes.
- 24 août 2012 : tournoi de golf annuel, Club de Golf Le Saint-Rémi, à Lac-aux-Sables.
- 9 septembre 2012 : opération « Portes ouvertes sur les fermes du Québec » organisée par l'UPA. Des agronomes de notre section représentaient l'Ordre sur les six fermes situées sur le territoire de notre section.
- 8 février 2013 : vins et fromages à l'École d'agriculture de Nicolet, soirée reconnaissance en l'honneur de Robert Gélinas, agr.

### REMERCIEMENTS

En terminant, je voudrais remercier très chaleureusement tous ceux qui ont contribué, de près ou de loin, aux succès qu'a connus la section Mauricie--Centre-du-Québec au cours de l'année 2012-2013. J'aimerais dire un merci plus particulier aux membres du C.A. ainsi qu'à MM. Robert Gélinas, agr., et André St-Hilaire, agr., pour leur magnifique travail au sein du comité Tournoi de golf.

**Larry Bernier, agronome**

Président du conseil



## **MONTRÉAL – RIVE-SUD**

---

### **MEMBRES DU CONSEIL 2012-2013**

**PRÉSIDENT** | Daniel Diorio, agr.

**VICE-PRÉSIDENTE** | Yasmina Larbi-Youcef, agr.

**SECRÉTAIRE TRÉSORIÈRE** | Thérèse Otis, agr.

**DIRECTEURS** | Abdenour Boukhalifa, agr.

Hakima Chebbah, agr.

Myriam Michel, agr.

**NOUVEL AGRONOME** | Nasr Khareddin, agr.

À la suite du nouveau règlement adopté lors de l'assemblée générale annuelle d'avril 2012, le comité est passé de 13 à 7 membres. Lors de la première réunion du conseil, les membres ont élu le président, la vice-présidente ainsi que la secrétaire-trésorière. De plus, la section Montréal-Rive-Sud a accueilli, comme toujours, sur son comité, un nouvel agronome qui participe au conseil d'administration, mais qui n'a cependant pas de droit de vote.

J'aimerais remercier personnellement les membres sortant du conseil d'administration : Jérôme Antoine Brunelle, Marie-Josée Trudeau, Bernard Doré, Marie-Édith Cuerrier, Guillaume Boivin et Hélène St-Louis. De plus, je souhaite la bienvenue aux nouveaux membres. Le travail et le dévouement de tous ont été exceptionnels.

### **RENCONTRES DU CONSEIL DE SECTION**

Au cours de l'année, le conseil s'est réuni à trois reprises afin d'organiser les différentes activités et l'assemblée générale annuelle.

### **ACTIVITÉS DE LA SECTION**

Notre soirée hommage a réuni 63 personnes, dont 12 jubilaires, puis a bénéficié de la participation de 13 nouveaux agronomes. En plus de souligner le travail de nos jubilaires, cette activité nous a donné droit à une dégustation d'huiles d'olive. Par la suite, le total de la vente des bouteilles d'huile a été remis à la « Maison de Répît » de l'organisme Au Cœur des Familles Agricoles (ACFA).

Nous avons, par ailleurs, organisé un souper-conférence en collaboration avec la section de Saint-Hyacinthe, sous le thème Communiquer de l'étable à la table! où une cinquantaine de personnes étaient présentes. Cela a été un succès éclatant et les organisateurs peuvent en être fiers!

Notre vice-présidente, M<sup>me</sup> Larbi-Youcef, ainsi que notre trésorière, M<sup>me</sup> Otis, ont assisté à la remise de la bourse de 1000 \$ Benoit Van Winden accordée à André Trépanier, un étudiant de premier cycle au Collège Macdonald de l'Université McGill qui s'est démarqué dans un programme menant à l'obtention du titre d'agronome. Rappelons que cette bourse a été créée en l'honneur de monsieur Benoit Van Winden, agronome de notre section qui a accidentellement perdu la vie en 2007 et qui a beaucoup contribué à la modernisation des pratiques agronomiques en production maraîchère dans notre région. M<sup>me</sup> Larbi-Youcef a aussi participé à la présentation du plan stratégique de développement durable du comité Longueuil Durable.

Enfin, un don de 500 \$ a été remis à l'organisme Carrefour BLE dans le but de soutenir leurs activités.

Puis, pour ma part, j'ai représenté la section lors de toutes les réunions du conseil d'administration de l'Ordre.

**Daniel Diorio, agronome**  
**Président du conseil**

## OUTAOUAIS

---

### MEMBRES DU CONSEIL 2012-2013

**PRÉSIDENT** | Jean-Jacques Simard, agr.

**VICE-PRÉSIDENTE** | Annie Robitaille, agr.

**SECRÉTAIRE-TRÉSORIER** | Jacques R. Forget, agr.

**CONSEILLERS** | Sébastien Whissell, agr.

Yvan Jacques, agr.

Michel Saumur, agr.

### ACTIVITÉS DU PRÉSIDENT

J'ai participé à toutes les réunions et les conférences téléphoniques du conseil d'administration de l'Ordre. De plus, j'ai été examinateur lors des trois sessions d'admission à l'exercice de la profession d'agronome tenues en 2012-2013. Enfin, j'ai été invité à être présent à deux rencontres du conseil d'administration du comité de Bassin versant l'ABV des 7.

### ACTIVITÉS DU CONSEIL

Le conseil s'est réuni les 25 avril, 5 juin et 5 septembre 2012 afin de planifier les activités de la section et de veiller aux affaires courantes. En dehors des réunions régulières du conseil, les communications se sont surtout effectuées par téléphone ou par courriel.

À la réunion du 25 avril 2012, le conseil a adopté une résolution pour soutenir la campagne Croquez l'Outaouais! coordonnée par la Table de concertation agroalimentaire de l'Outaouais et a adopté la résolution prévoyant le remplacement du président de la section de l'Outaouais à une séance du conseil d'administration de l'Ordre.

À la réunion du 5 juin 2012, le conseil a débuté la planification de la Soirée annuelle reconnaissance. Cet événement visait à honorer principalement Gaëtan Lussier, agr. pour ses 50 ans de carrière agronomique ainsi D<sup>r</sup> Yvon Martel, agr., qui a reçu, en 2012, un doctorat honoris causa de l'Université Laval pour l'ensemble de sa carrière. La soirée permettait aussi de souligner les 25 ans de carrière agronomique de Christine Miron, agr. Yvan Jacques, agr., a été mandaté par le conseil pour joindre plusieurs invités de marque qui ont collaboré avec Gaëtan Lussier pendant sa carrière professionnelle et pour planifier l'animation de la soirée visant à honorer M. Lussier. Un budget préliminaire de l'activité a été préparé, puis le budget de la section Outaouais pour 2012-2013 a été finalisé et acheminé au siège social. À la réunion du 5 septembre 2012, le conseil a planifié le programme de commandites de la Soirée annuelle reconnaissance. Il a été convenu que les communications nécessaires soient entreprises auprès de commanditaires potentiels par les membres du conseil suivant : Annie Robitaille, agr., Yvan Jacques, agr., ainsi que le président du conseil.

Par la suite, plusieurs réunions hebdomadaires du comité de planification de la Soirée annuelle reconnaissance se sont tenues à Gatineau, en septembre et en octobre, afin d'assurer le succès de cet événement historique pour notre section à l'occasion des 75 ans de l'OAQ.

### ACTIVITÉS DE LA SECTION

Placée sous le thème « Fiers de notre passé, confiants en notre avenir », la 11<sup>e</sup> édition de la Soirée annuelle de reconnaissance s'est tenue le 3 novembre 2012, au Relais Château Cartier. Cette activité a attiré près de 50 participants et s'est déroulée dans le cadre des activités du 75<sup>e</sup> anniversaire d'existence de l'Ordre. En plus d'honorer les agronomes Gaëtan Lussier et le Dr Yvon Martel, nous avons souligné les 25 ans de carrière agronomique de Christine Miron.

Nous avons accueilli plusieurs invités de qualité qui tenaient à être des nôtres afin de souligner la carrière de M. Lussier, agr. et la remise d'un doctorat honoris causa de l'Université Laval pour l'ensemble de la carrière du Dr Martel, agr. En voici quelques-uns : René Mongeau, agr., et président de l'Ordre; Michel R. Saint-Pierre, agr., et consultant; Diane Vincent, agr. et vice-présidente du Tribunal canadien du commerce extérieur; Florent Fortier, agr.; Suzanne Vinet, sous-ministre à Agriculture et Agroalimentaire Canada; Clément Vincent, anciennement ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation du Québec; et Marcel Groleau, président de l'Union des producteurs agricoles du Québec.

Au nom des membres du conseil, je tiens à souligner particulièrement la contribution des agronomes Pierre Bélanger (Bélanger Agro-consultant), Roger Saint-Cyr (Outaouais agroconsultants inc.), Daniel Yeon (ICPA/CAPI) et Normand Laroche (La Financière agricole du Québec).

SUITE ►

## OUTAOUAIS

---

Pour faire suite à une résolution que j'ai présentée, le 9 février dernier, au conseil d'administration de l'Ordre au nom des membres du conseil de notre section, un certificat spécial des 75 ans de carrière agronomique sera attribué à notre éminent confrère, Paul Gérard Lajoie, agr. C'est, en outre, le président, René Mongeau, agr., qui lui remettra cette mention lors du congrès des 75 ans d'existence de l'Ordre, à Sherbrooke, en septembre prochain. M. Lajoie, toujours actif professionnellement, aura alors franchi le cap des cent ans. Ce dernier était présent en septembre 1937 lors de l'Assemblée de fondation de l'Association des agronomes de la Province de Québec, qui s'était déroulée à Sherbrooke sous la présidence de M. Henri-C.-Bois, agr. M. Lajoie prévoit assister au congrès et y sera honoré pendant le Banquet. Des extraits d'une entrevue réalisée par Johanne Dufour, responsable des communications et des relations publiques de l'OAQ, le 21 mars dernier, avec M. Lajoie seront aussi présentés à l'assistance.

Le conseil de section s'est engagé à présenter, sur le site Internet de l'Ordre, la publication de la dernière grande œuvre de M. Lajoie, soit le texte et la cartographie portant sur « La glacio-isostasie et l'évolution de l'argile marine et des matériaux parentaux des sols sur le bouclier laurentidien et les terrasses anciennes et actuelles de la rivière des Outaouais et du fleuve Saint-Laurent ». Un texte précédent de M. Lajoie portant sur « Les coulées d'argile et la formation des talus et des basses terrasses de l'ancien et de l'actuel cours de l'Outaouais et du Saint-Laurent », publié en 2002, sera rendu disponible également sur le site Web de l'OAQ. Tout devrait être en ligne avant le prochain congrès de l'OAQ.

### REMERCIEMENTS

Je remercie les autres membres du conseil de la section pour leur participation au cours de la dernière année. Je tiens à souligner l'implication particulière d'Yvan Jacques, agr., qui a été au cœur de la réussite de notre Soirée annuelle reconnaissance.

Je tiens aussi à souligner le travail bénévole de notre secrétaire-trésorier, Jacques R. Forget, agr., et du vérificateur de nos états financiers, Jean-Bernard Lebelon, agr.

Je remercie le personnel de l'Ordre des agronomes du Québec pour leur grande disponibilité et leur professionnalisme.

Des remerciements vont également aux administrateurs du C.A. de l'OAQ avec qui j'ai le privilège de gérer les activités de l'Ordre et les divers dossiers soumis à celui-ci.

Veillez recevoir l'expression de mes sentiments les plus sincères.

**Jean-Jacques Simard, agronome**  
Président du conseil



## QUÉBEC

---

### MEMBRES DU CONSEIL 2012-2013

**PRÉSIDENT** | Frédéric Robert, agr.

**VICE-PRÉSIDENTE** | Nancy Morin, agr.

**SECRÉTAIRE-TRÉSORIER** | Éric Lavoie, agr.

**CONSEILLERS** | Nadine Bourgeois, agr.

Luc Cyr, agr.

Sophie Lacasse, agr.

Gérald Pelletier, agr.

Virginie Rochet, agr.

Nicolas Simoneau, agr.

### ACTIVITÉS DE L'ANNÉE

Au cours de l'année 2012-2013, le conseil d'administration de la section de Québec a rempli sa mission, qui est de promouvoir la vie associative de la section, de partager des connaissances et de promouvoir notre profession, qui est à la base d'une vie en santé.

L'assemblée générale annuelle a marqué le début de l'année. Elle nous a donné l'occasion de discuter des réalisations de l'année précédente tout en nous permettant d'avoir une vision pour l'avenir.

Quoi de mieux que de commencer la saison estivale avec le tournoi de golf de l'agroalimentaire, dont le succès ne se dément pas? C'était l'occasion pour les participants de se rencontrer pour échanger dans un cadre décontracté.

Encore cette année, nous ne pouvons passer sous silence « le Déjeuner du président » durant lequel notre président est invité afin d'échanger avec les membres de notre section sur les sujets et les orientations concernant l'Ordre. La section se fait un devoir de donner l'occasion aux membres de communiquer avec le président.

Plusieurs membres collaborent activement à la promotion de la profession agronomique notamment en participant à la journée « Portes ouvertes sur les fermes du Québec » de l'UPA qui avait lieu en septembre 2012.

Par ailleurs, la section de Québec représente notre Ordre à la Semaine de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Consommation (SAAC) de la Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation de l'Université Laval. Profitons de l'occasion pour féliciter le comité pour l'innovation avec une nouvelle formule qui rejoint davantage de gens, soit par le biais d'une conférence lors du symposium qui portait sur « l'Agronome et son cheminement ». Des membres du conseil d'administration ont aussi représenté l'Ordre en siégeant au conseil d'administration de la SAAC. Le but était de créer un contact privilégié avec les étudiants en agronomie, qui seront nos futurs collègues. D'ailleurs, je tiens à remercier ces membres qui contribuent au rayonnement et à la promotion de notre profession!

Cette année, l'activité Soirée accueil et reconnaissance nous a donné l'occasion de reconnaître les agronomes de notre section cumulant 25 ou 50 ans de vie agronomique. Nous tenons à féliciter les membres qui ont fêté leurs 25 et 50 ans au sein de la profession. Enfin, la section de Québec a profité de cette soirée pour accueillir les nouveaux membres admis à la profession et oeuvrant dans la région.

Les membres du conseil d'administration sont fiers de leurs réalisations et tiennent à remercier les agronomes qui ont participé aux diverses activités organisées au cours de la dernière année.

**Frédéric Robert, agronome**  
Président du conseil

## SAGUENAY — LAC-SAINT-JEAN — CÔTE-NORD

---

### MEMBRES DU CONSEIL 2012-2013

**PRÉSIDENT** | Pascal Desbiens, agr., M. Sc.

**VICE-PRÉSIDENT** | Thierry Balthazard, ing. agr.

**SECRÉTAIRE** | Samuel Morissette, agr.

**TRÉSORIER** | Pierre Gagnon, agr.

**ADMINISTRATEURS** | Mario Gagné, agr.

Jean Girard, agr.

Serge Proulx, agr. (jusqu'à octobre 2012)

### ORIENTATIONS DE LA SECTION

La section du Saguenay—Lac-Saint-Jean—Côte-Nord compte 119 membres et est caractérisée par une dispersion des membres sur un vaste territoire. La section s'est donnée cette mission : « La section régionale représente les agronomes auprès de l'Ordre et favorise l'esprit d'appartenance à la profession en facilitant les échanges entre les membres ». Le plan d'action défini par les administrateurs de la section est orienté vers l'intégration des nouveaux agronomes, le maintien du sentiment d'appartenance à la section, la valorisation de la profession d'agronome et l'intégration des nouveaux arrivants dans la profession.

### ACTIVITÉS DU CONSEIL

Nous nous sommes réunis à cinq reprises au cours du dernier exercice afin de poursuivre notre plan d'action. Les différents dossiers discutés ont été : la visibilité de notre profession lors de la journée « Portes ouvertes sur les fermes du Québec » de l'UPA, l'accueil des nouveaux professionnels, le souper commémoratif pour les 25 ans de vie agronomique ainsi que la participation du président aux différents conseils d'administration de l'Ordre des agronomes du Québec.

### ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES ET SOCIALES

Cette année, il n'y a pas eu d'activité d'accueil des nouveaux, toutefois, lors des activités effectuées, nous avons offerts des gratuités supplémentaires à ces nouveaux agronomes. Le 17 novembre 2012, les 25 ans d'agronomie de Guylaine Beaulieu, agr., Jacques Girard, agr. et Denis Larouche, agr., ont été célébrés en présence d'amis et de confrères de la section lors d'un vin et fromage au centre d'interprétation de l'agriculture et de la ruralité de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix.

### REMERCIEMENTS

Je tiens à souligner la contribution de mes collègues du conseil d'administration au cours de la dernière année. Si vous le permettez, j'aimerais, au nom de tous les membres de notre section, remercier chaleureusement mes administrateurs pour la qualité de leur implication et leur désir de renouveler la profession dans le contexte actuel. Merci à Thierry Balthazard, ing., agr., Samuel Morissette, agr., Pierre Gagnon, agr., Mario Gagné, agr. et Jean Girard, agr. ainsi qu'à tous ceux et celles qui assurent, par l'excellence de leur implication, la qualité de notre profession.

**Pascal Desbiens, agronome, M. Sc.**

Président du conseil

## SAINT-HYACINTHE

---

### MEMBRES DU CONSEIL 2012-2013

**PRÉSIDENT** | Stéphane Rodrigue, agr.

**VICE-PRÉSIDENT** | Robert Lapalme, agr.

**SECRÉTAIRE** | Amélie Lecomte, agr.

**CONSEILLERS** | Mario Bélisle, agr.  
Chantale Soumahoro, agr.  
Éric Lévesques, agr.  
Guy Saint-Laurent, agr.  
Amélie Lecomte, agr.

### ACTIVITÉS DU CONSEIL

Nous nous sommes réunis à trois reprises au cours de l'année pour discuter des dossiers de l'Ordre des agronomes et planifier les activités de la section.

Le président a participé à six séances régulières et à quatre séances extraordinaires du C.A. de l'OAQ.

### ACTIVITÉS SOCIALES ET PROFESSIONNELLES

Une cinquantaine d'agronomes et leurs conjoints ont participé à notre activité « Festi-pâte » pour souligner les 25 et 50 ans de vie agronomique de nos jubilaires au restaurant L'empanaché. Pendant la soirée, nos fêtés nous ont partagé leurs anecdotes de vie et de carrière; un moment toujours apprécié de tous. La section en a aussi profité pour présenter et accueillir ses nouveaux membres.

Une visite professionnelle fort appréciée chez Farinart, en février dernier, a permis à une quinzaine d'agronomes de visiter cette usine de farine de spécialité et d'en apprendre plus sur les différents produits fabriqués, leurs besoins en grains et sur les marchés que cette entreprise dessert.

Pour faire suite à la déclaration des agronomes au Congrès mondial des agronomes 2012, les sections de Saint-Hyacinthe et de Montréal Rive-Sud ont organisé conjointement un souper-conférence ayant pour thème Communiquer de la ferme à la table. Michel Beauoyer (La Terre de Chez Nous) et Nicolas Mesly, agr. (reporter) sont venus nous présenter les principaux points d'un bon reportage et comment l'adapter à un public cible. Jean-Philippe Deschênes-Gilbert, agr., directeur général de la Fédération des producteurs de bovins du Québec (FPBQ), nous a entretenus sur la production bovine et ses enjeux. En tout, 55 agronomes ont assisté à cette soirée.

Nous invitons les membres de la section à nous soumettre leurs idées d'activités ou de formations continues.

### REPRÉSENTATIONS DES CONSEILLERS ET DES MEMBRES DE LA SECTION

- En avril, le président de la section a remis une bourse au Gala méritas de l'Institut de technologie agroalimentaire (ITA) de Saint-Hyacinthe.
- En septembre, lors des portes ouvertes de l'UPA, près de la moitié des fermes participantes de la région avaient un agronome de la section présent pour informer les gens de leur profession.
- En octobre, Robert Lapalme, agr., vice-président de la section, a assisté à l'assemblée générale annuelle de l'UPA de St-Hyacinthe.
- En novembre, le président a assisté à la cérémonie d'assermentation des nouveaux agronomes.

### REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier les membres du conseil d'administration pour leur intérêt, leur dynamisme et leur disponibilité. Leur soutien est essentiel au bon fonctionnement des affaires de la section. Merci à tous les agronomes qui se sont déplacés pour participer et assister aux activités organisés par les membres du conseil. Nous espérons vous voir encore et en plus grand nombre lors de la prochaine année.

**Stéphane Rodrigue, agronome**  
Président du conseil



**FINANCES**  
de l'Ordre des  
agronomes du Québec

## RÔLE DU TRÉSORIER

Selon les politiques de gouvernance de l'OAQ, le rôle du trésorier inclut les fonctions suivantes :

- s'assurer que les fonctions financières, fiscales et de contrôle de l'OAQ sont adéquatement remplies par le directeur général;
- collaborer avec le directeur général à la préparation du budget annuel et présenter ce dernier au conseil d'administration pour approbation ainsi qu'à l'assemblée générale annuelle;
- collaborer avec le directeur général au suivi des états des produits et des charges en fonction dudit budget et faire rapport au conseil d'administration en milieu et en fin d'année financière ainsi qu'au comité exécutif tous les trimestres;
- présenter et faire approuver les états financiers vérifiés de l'OAQ par le conseil d'administration (le trésorier est aussi responsable avec le président du dépôt des états financiers vérifiés de l'OAQ lors de l'assemblée générale annuelle);
- présenter et faire approuver la modification de la cotisation par le conseil d'administration et par l'assemblée générale annuelle;
- présenter et faire approuver les modifications aux classes de cotisation par le conseil d'administration et par l'assemblée générale annuelle;
- présenter et faire approuver le choix des vérificateurs tous les trois ans et la confirmation de ce choix chaque année par le conseil d'administration et par l'assemblée générale annuelle;
- s'adjoindre et présider un comité *ad hoc* des finances au besoin, selon les mandats qui lui sont confiés.

Le trésorier est donc le gardien des finances de l'OAQ.

## ACTIVITÉS DE L'ANNÉE

Au cours de la dernière année, j'ai fait l'analyse régulière des états financiers afin d'en faire rapport aux administrateurs de l'OAQ. Comme il est mentionné dans le rapport d'audit de la firme des comptables agréés Poirier & Associés Inc., « les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre des agronomes du Québec au 31 mars 2013, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif ».

Au cours de la dernière année, les produits (revenus) ont augmenté de 114 264 \$, passant de 1 785 114 \$, en 2012, à 1 899 378 \$, en 2013. Cette augmentation des revenus est due, en majeure partie, au montant de 48 022 \$ reçu pour les activités du Congrès mondial et au recouvrement d'une somme de 72 000 \$ de déductions à la source payées en trop au Fonds des services de santé (FSS).

Autre bonne nouvelle, les charges d'exploitation ont diminué de 194 955 \$, en 2013; celles-ci ont atteint 1 638 260 \$ comparativement à 1 833 215 \$, en 2012. Cette diminution des charges (des dépenses) provient essentiellement du fait que les salaires et les charges sociales de l'année 2013 ont coûté 130 090 \$ de moins qu'en 2012. En résumé, pour l'année 2013, plus de revenus et moins de dépenses ont généré un excédent de 261 118 \$.

En outre, ce surplus de 261 118 \$ a assurément eu une incidence positive sur le bilan financier de l'OAQ. L'actif net (avoir net/équité) est passé de 326 143 \$, en 2012, à 587 261 \$, en 2013. Cette amélioration importante de notre actif net rééquilibre, en quelque sorte, la situation financière de notre ordre professionnel, et permettra d'affronter des imprévus dans le futur. Il est important de se rappeler les déficits des trois derniers exercices financiers précédant 2013 : 2010 40 533 \$, (2011) 49 235 \$ et (2012) 48 101 \$ - (pour un déficit total cumulé de 137 869 \$).

Notre ordre professionnel est maintenant en bonne santé financière, ce qui lui permettra d'avoir les ressources financières nécessaires pour faire face aux coûts reliés à la discipline, à la pratique illégale, à l'usurpation de titre et à l'inspection professionnelle. L'ensemble de ces éléments sont au cœur de notre mission, soit la protection du public. Ainsi, nous sommes sur la bonne voie et, dans l'intérêt de nos membres, nous continuerons d'exercer un contrôle serré sur l'ensemble de nos dépenses. Notre avenir est prometteur!

**Isidore Charron, agronome, MBA**  
Trésorier

L. André Poirier, FCPA, FCA  
Michel Poirier, CPA, CA  
Danny Sirard, CPA, CA  
Jean-Pierre Desjardins, CPA, CA  
Daniel Malenfant, CPA, CA  
Josiane Garreau, CPA, CGA

## RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux administrateurs de  
**ORDRE DES AGRONOMES DU QUÉBEC**

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'**ORDRE DES AGRONOMES DU QUÉBEC**, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2013, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net non affecté et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, un résumé des principales méthodes comptables, d'autres informations explicatives ainsi qu'un questionnaire à remplir par l'auditeur indépendant.

### *Responsabilité de la direction pour les états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### *Responsabilité des auditeurs*

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement des auditeurs, et notamment de leur évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, les auditeurs prennent en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

# ORDRE DES AGRONOMES DU QUÉBEC

## RÉSULTATS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2013

Page 3

	Budget (non audité)	2013	2012
<b>Produits</b>			
Cotisations brutes	1 551 500 \$	1 556 539 \$	1 455 324 \$
Ristourne aux sections	(52 500)	(53 434)	(49 965)
Agro-Publicité et envois d'offres d'emploi	75 000	82 956	79 374
Admission et équivalences	53 000	56 074	51 216
Activités de formation	20 000	28 875	38 074
Subventions	35 200	20 113	56 588
Congrès	-	48 022	69 588
Autres produits (annexe A)	45 200	67 696	60 830
Produits financiers	20 000	20 537	24 085
Recouvrement de déductions à la sources payées en trop	-	72 000	-
	<b>1 747 400</b>	<b>1 899 378</b>	<b>1 785 114</b>
<b>Charges d'exploitation</b>			
Salaires et charges sociales	805 800	736 364	866 454
Honoraires professionnels	402 600	400 527	413 708
Déplacements et réunions	191 500	161 453	175 268
Occupation des locaux	91 000	91 721	90 732
Cotisations	52 300	44 577	36 713
Formation	18 500	40 491	23 645
Secrétariat	45 400	37 952	50 739
Publicité et promotions	27 400	18 010	14 307
Bourses	15 000	15 588	11 749
Télécommunications	17 000	13 956	16 520
Publications, abonnement et documentation	17 000	11 576	17 550
Poste et messagerie	8 000	7 000	6 000
Assurances	3 300	1 513	2 997
Congrès	-	-	60 278
Intérêts et frais bancaires	4 000	3 174	3 848
Amortissement	41 800	54 358	42 707
	<b>1 740 600</b>	<b>1 638 260</b>	<b>1 833 215</b>
<b>Excédent (insuffisance) des produits sur les charges</b>	<b>6 800 \$</b>	<b>261 118 \$</b>	<b>(48 101) \$</b>

ORDRE DES AGRONOMES DU QUÉBEC  
ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET NON AFFECTÉ  
EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2013

Page 4

	2013	2012
Solde au début	326 143 \$	374 244 \$
Excédent des produits sur les charges	261 118	(48 101)
<b>Solde à la fin</b>	<b>587 261 \$</b>	<b>326 143 \$</b>

ORDRE DES AGRONOMES DU QUÉBEC

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

31 MARS 2013

Page 5

	2013	2012
<b>Actif</b>		
Court terme		
Encaisse	1 461 795 \$	1 308 903 \$
Placements réalisables au cours du prochain exercice	166 000	95 000
Débiteurs (note 4)	148 381	122 820
Charges payées d'avance	27 732	47 333
	<b>1 803 908</b>	<b>1 574 056</b>
Avance au congrès mondial des agronomes	-	14 691
Placements (note 5)	184 000	270 000
Immobilisations corporelles (note 6)	20 781	33 643
Immobilisations incorporelles (note 7)	88 420	97 772
	<b>2 097 109 \$</b>	<b>1 990 162 \$</b>
<b>Passif</b>		
Court terme		
Créditeurs (note 8)	334 782 \$	395 647 \$
Produits reportés	1 175 066	1 268 372
	<b>1 509 848</b>	<b>1 664 019</b>
<b>Actif net</b>		
Non affecté	587 261	326 143
	<b>2 097 109 \$</b>	<b>1 990 162 \$</b>

Pour le conseil d'administration,

 administrateur

 administrateur

# ORDRE DES AGRONOMES DU QUÉBEC

## FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2013

Page 6

	2013	2012
<b>Activités de fonctionnement</b>		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	261 118 \$	(48 101) \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	13 762	16 764
Amortissement des immobilisations incorporelles	40 596	25 943
	315 476	(5 394)
Variation nette des éléments hors caisse liés au fonctionnement	(160 131)	(70 562)
	155 345	(75 956)
<b>Activités d'investissement</b>		
Encaissement de placements	15 000	96 000
Acquisition d'immobilisations corporelles	(900)	(1 725)
Acquisition d'immobilisations incorporelles	(31 244)	(108 725)
Encaissement de l'avance au congrès mondial des agronomes	14 691	-
	(2 453)	(14 450)
<b>Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	152 892	(90 406)
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au début</b>	1 308 903	1 399 309
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin</b>	1 461 795 \$	1 308 903 \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

## 1. Statuts constitutifs et nature des activités

L'Ordre des agronomes du Québec est un organisme à but non lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. Il est constitué en vertu du Code des professions du Québec et il est exempté d'impôt.

L'Ordre a pour mission d'assurer la délivrance de permis d'exercice aux candidats réunissant les conditions requises, le maintien du Tableau des membres et le contrôle de l'exercice de la profession par ses membres.

## 2. Principales méthodes comptables

L'ordre applique les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel de comptabilité de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA).

### Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur le montant présenté au titre des actifs et des passifs, sur l'information fournie à l'égard des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers et sur le montant présenté au titre des produits et des charges au cours de la période considérée. Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés au besoin aux résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

### Constatation des produits

#### Apports

L'Ordre applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

#### Produits de cotisations

Les produits de cotisations sont constatés linéairement sur la période couverte par ces dernières.

#### Produits de publicités et d'activités

Les produits de publicités et d'activités sont constatés lorsque la publicité est diffusée et que l'activité a lieu.

## 2. Principales méthodes comptables (suite)

### Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Ordre consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition. De plus, les placements temporaires que l'entité ne peut utiliser pour les opérations courantes parce qu'ils sont affectés à des garanties ne sont pas inclus dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes indiquées ci-dessous :

Mobilier et équipement de bureau	10 ans
Matériel informatique	3 ans
Améliorations locatives	10 ans

### Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes indiquées ci-dessous :

Logiciels	5 ans
Base de données	3 ans

### Instruments financiers

#### *Évaluation des instruments financiers*

L'ordre évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations qui ne sont pas conclues dans des conditions de concurrence normale.

Elle évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif, qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les résultats.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des placements à court et long terme et des débiteurs.

**2. Principales méthodes comptables (suite)****Instruments financiers (suite)**

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs et des produits reportés.

**3. Incidence du changement de référentiel comptable**

Les présents états financiers sont les premiers états financiers dans lesquels l'association a appliqué les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel de comptabilité de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA). L'application initiale de ce nouveau référentiel n'a eu aucune incidence sur les résultats de l'association pour l'exercice clos le 31 mars 2011, ni sur ses actifs nets à la date de transition, soit le 1er avril 2011.

**4. Débiteurs**

	<b>2013</b>	<b>2012</b>
Clients	10 829 \$	46 010 \$
Intérêts courus	5 212	4 381
Congrès mondial des Agronomes - 2012	60 340	72 429
Revenu Québec - Dossier FSS	72 000	-
	<b>148 381 \$</b>	<b>122 820 \$</b>

**5. Placements**

	<b>2013</b>	<b>2012</b>
Obligations, taux variants de 3,00% à 4,10 %, échéant à différentes dates jusqu'en juin 2015	270 000 \$	365 000 \$
Dépôts à terme, au taux de 2,05 %, échéant en décembre 2013	80 000	-
	<b>350 000</b>	<b>365 000</b>
Placements réalisables au cours du prochain exercice	166 000	95 000
	<b>184 000 \$</b>	<b>270 000 \$</b>

## 6. Immobilisations corporelles

	2013		2012	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Mobilier et équipement de bureau	115 577 \$	105 381 \$	10 196 \$	13 964 \$
Matériel informatique	71 168	67 160	4 008	11 119
Améliorations locatives	22 302	15 725	6 577	8 560
	<b>209 047 \$</b>	<b>188 266 \$</b>	<b>20 781 \$</b>	<b>33 643 \$</b>

## 7. Immobilisations incorporelles

	2013		2012	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Logiciels	25 482 \$	23 639 \$	1 843 \$	161 \$
Base de données	224 380	137 803	86 577	97 611
	<b>249 862 \$</b>	<b>161 442 \$</b>	<b>88 420 \$</b>	<b>97 772 \$</b>

## 8. Crédoiteurs

	2013	2012
Fournisseurs et frais courus	34 871 \$	82 234 \$
Office des professions du Québec	60 477	63 042
Taxes à la consommation	164 556	171 210
Salaires, vacances et charges sociales	74 878	79 161
	<b>334 782 \$</b>	<b>395 647 \$</b>

## 9. Engagements contractuels

Les engagements pris par l'Ordre en vertu de baux totalisent 399 564 \$ et les versements au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

2014	77 884 \$
2015	80 420
2016	80 420
2017	80 420
2018	80 420
	<hr/>
	399 564 \$

L'Ordre a conclu un contrat avec une firme de gestion pour l'administration de sa gestion financière et de son Tableau de l'Ordre. Le contrat en cours se termine le 22 mars 2014. Les versements prévus pour le prochain exercice totalisent 9 047 \$.

## 10. Instruments financiers

### Politique de gestion des risques

L'ordre, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques. L'analyse suivante fournit une mesure des risques à la date du bilan.

### Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière.

L'ordre consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Elle effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction. L'ordre n'exige généralement pas de caution.

Pour les subventions à recevoir, l'Ordre évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants dont elle a la quasi-certitude de recevoir en s'appuyant sur leur valeur de réalisation estimative.

Pour les autres créances, l'Ordre évalue, de façon continue, les pertes probables et constitue une provision pour pertes en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative.

**10. Instruments financiers (suite)**

**Risque de taux d'intérêt**

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt du marché.

L'ordre est exposée au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'Ordre à un risque de juste valeur et ceux à taux variable à un risque de trésorerie.

**11. Contribution au Fonds de Services de Santé (FSS)**

En avril 2013, l'Ordre a reçu la confirmation que le taux à utiliser pour le calcul de la contribution FSS doit être de 2,7 %. Ainsi, une somme de 72 000 \$ a été comptabilisée aux comptes à recevoir de l'Ordre. Cette somme représente l'estimation des montants payés en trop pour les exercices antérieurs et l'exercice courant qui seront recouverts dans les mois à venir.

**12. Chiffres de l'exercice précédent**

Certains chiffres de l'exercice 2012 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2013.

**13. Bilan d'ouverture****1er avril  
2011****Actif**

Encaisse	1 399 309 \$
Placements réalisables au cours du prochain exercice	96 000
Débiteurs	43 120
Charges payées d'avance	46 562
Placements	365 000
Avances au congrès mondial des agronomes	14 691
Immobilisations corporelles	48 681
Immobilisations incorporelles	14 990
	<hr/>
	2 028 353 \$

**Passif**

Créditeurs	432 588 \$
Produits reportés	1 221 521
	<hr/>
	1 654 109

**Actifs nets**

Non affectés	374 244
	<hr/>
	2 028 353 \$

	Budget	2013	2012
<b>Annexe A</b>			
<b>Autres produits</b>			
Commandites	9 000 \$	24 482 \$	9 928 \$
Amendes	3 500	22 098	23 063
Formation	-	8 628	5 819
Mémento	4 000	3 797	8 585
Ouverture de dossiers	5 000	3 881	4 784
Autres	23 700	4 810	8 651
	<b>45 200 \$</b>	<b>67 696 \$</b>	<b>60 830 \$</b>









## **ORDRE DES AGRONOMES DU QUÉBEC**

1001, rue Sherbrooke Est, bureau 810, Montréal Qc H2L 1L3  
T. 514 596-3833 | Téléc. 514 596-2974 | [agronome@oaq.qc.ca](mailto:agronome@oaq.qc.ca) | [www.oaq.qc.ca](http://www.oaq.qc.ca)